L'ART DU CHANGEMENT

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA 2002 2003 RAPPORT ANNUEL

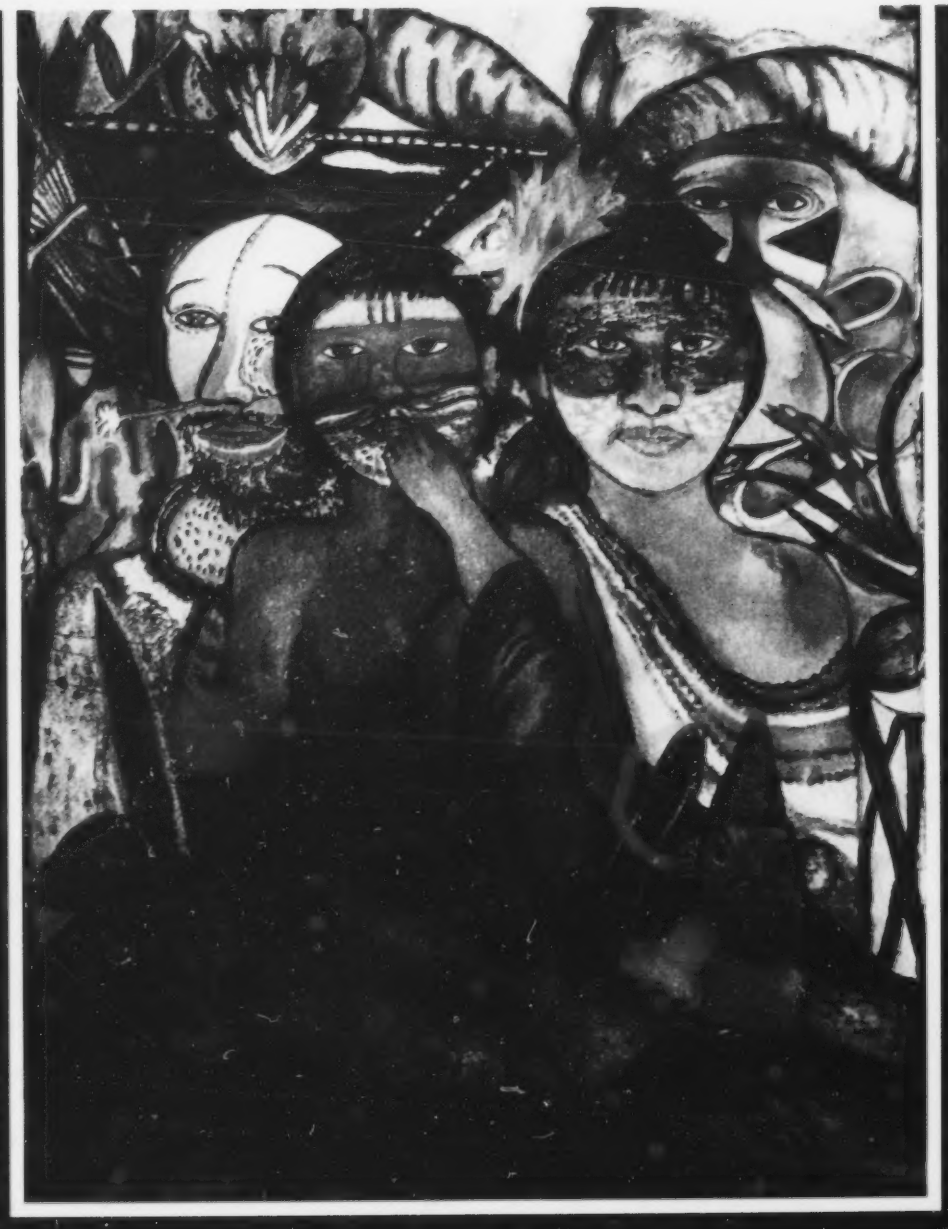

Faces of the Amazon, [illegible]

104-01917/

L'

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

DU CHANGEMENT

Moonscape, ELIZABETH ANN SMITH

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA arts DU MANITOBA COUNCIL

© CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA, 2003

CONCEPTION: DOOWAH DESIGN INC.

IMPRIMÉ AU CANADA SUR PAPIER RECYCLÉ PAR: ESDALE PRINTING LTD.

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

93, avenue Lombard, bureau 525

Winnipeg, (Manitoba)

R3B 3B1 CANADA

TÉLÉPHONE: (204) 945-2237

TÉLÉCOPIEUR: (204) 945-5925

COURRIEL: info@artscouncil.mb.ca

SITE WEB: www.artscouncil.mb.ca

Le Conseil des arts du Manitoba est un organisme de la province de Manitoba, financé par fonds provenant du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA arts COUNCIL

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA
MANITOBA ARTS COUNCIL

Le 15 septembre 2003

Monsieur Gary Doer,
Premier ministre et président du Conseil exécutif

Monsieur le Premier ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba, je vous soumets, au nom de ses membres, le rapport des activités du Conseil correspondant à la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

LA PRÉSIDENTE, **JUDITH FLYNN**

MISSION

La mission du Conseil des arts du Manitoba est de promouvoir, de préserver et de soutenir les arts en tant qu'éléments essentiels à la qualité de vie de tous les Manitobains et Manitobaines.

VISION

Que notre organisme soit adapté aux besoins, efficace et transparent dans son rôle de promotion, de soutien et de défense des arts sous toutes ses formes auprès de l'ensemble des Manitobains et Manitobaines.

VALEURS

Valeurs du Conseil des arts du Manitoba:

Impartialité, objectivité, équité et transparence dans ses prises de décisions; .

Éducation et formation dans le domaine des arts, visant à enrichir la pensée et l'esprit et à assurer le concours continu des arts dans l'avenir;

Représentant culturel artistique des différentes populations du Manitoba;

Participation des artistes individuels en tant qu'éléments essentiels à la réussite du développement artistique;

Innovation, créativité et prise de risque pour la réalisation des objectifs visant l'excellence artistique;

Consultation, intégration et collaboration pour assurer l'accès et la participation aux arts;

Participation des artistes et des spécialistes du domaine des arts, à l'évaluation et aux décisions concernant les activités artistiques, en tant qu'élément indispensable à une communauté artistique saine et productive;

Administration et gestion financière solides, communication et relations actives avec la communauté; et

Respect dans nos relations avec le milieu du travail et la communauté.

TABLE DES MATIÈRES

3
LETTRE AU PREMIER MINISTRE

4
MISSION, VISION ET VALEURS

6
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

7
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8 - 11
BUTS

12
RÉCIPIENDAIRES DE SUBVENTIONS MAJEURES DESTINÉES AUX ARTS

13
PRIMES À L'INITIATIVE

14 - 15
RÉCIPIENDAIRE DU PRIX DE DISTINCTION EN ARTS

16
AU SEIN DES COMMUNAUTÉS

17
FAITS SAILLANTS DU CAM

18
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL/ÉVALUATION PAR LES PAIRS

19
CONSEIL ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

20
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

21
GROUPE CONSULTATIF SUR LES ARTS

22 - 30
ÉTATS FINANCIERS

31 - 51
LISTE DE SUBVENTIONS

51
MENTIONS DE SOURCE

Passage Through The Garden II. CHRISTOPHER LINN

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

LE THÈME CHOISI POUR LE RAPPORT DE CETTE ANNÉE, L'ART DU CHANGEMENT, A ÉTÉ MÛREMENT RÉFLÉCHI. IL A ÉTÉ SÉLECTIONNÉ POUR REFLÉTER, AUSSI PRÉCISÉMENT QUE POSSIBLE, TOUT CE QUI A ÉTÉ MIS EN ŒUVRE AU COURS DE L'ANNÉE 2002-2003 ET QUI SERA MIS DE L'AVANT DANS UN AVENIR ASSEZ RAPPROCHÉ.

Au seuil de sa troisième année, le Conseil a évolué au point d'atteindre le niveau d'expérience requise pour examiner et réviser, de façon sérieuse, les politiques et les programmes du Conseil, au même titre que sa mission, sa vision, ses valeurs et ses objectifs.

Le Conseil a acquis quatre nouveaux membres, Keith Berens, Robert Freynet, Lucien Loiselle et Ian Ross, pour remplacer les membres qui sont partis au cours de l'année précédente et Michael Lawrenchuk, qui a pris sa retraite au cours de l'année qui vient de s'écouler. Les nouveaux membres et le renouvellement du mandat des membres existants du Conseil indiquent que nous pourrons poursuivre l'orientation qui avait été fixée dans les années passées, soit améliorer l'intégration dans le milieu culturel, consulter nos communautés, encourager l'éducation artistique et exercer une gestion et une communication efficaces.

Nous serons en mesure d'observer les résultats à long terme des projets mis en place l'année dernière (le projet Liaisons communautaires, les programmes d'arts autochtones) et de poursuivre nos travaux. À cette fin, le Conseil a procédé à une révision du financement octroyé aux organismes afin de déterminer les changements nécessaires en vue de répondre aux réalités d'aujourd'hui. Dans le même ordre d'idées, l'aide financière accordée aux artistes individuels est en cours d'examen en vue d'être modifiée. Notre groupe de travail francophone élabore un processus de consultation auprès de la communauté artistique franco-manitobaine et un nouveau groupe de travail artistique autochtone a été formé pour donner une orientation aux programmes et aux politiques et pour procéder à des consultations publiques.

Un membre du Conseil siège maintenant à titre de membre de liaison au comité de la Alliance for Arts Education in Manitoba. Notre groupe de travail initial des artistes à l'école, mis en œuvre pour examiner le Programme des artistes à l'école, a élargi son mandat pour y intégrer l'éducation artistique en général.

Le Conseil des arts du Manitoba a réussi à établir de plus en plus de partenariats avec des organismes artistiques, des institutions gouvernementales et d'autres bailleurs de fonds artistiques, à travers la province, le Canada et au-delà. De cette façon, nous pourrons partager nos idées et nos pratiques exemplaires et parvenir ensemble à des résultats que nous ne pourrions atteindre individuellement.

Notre mission, notre vision et nos valeurs font l'objet d'une révision pour s'assurer qu'elles reflètent sans cesse ce que nous sommes et ce que nous souhaitons être au sein de la communauté. Nous envisageons également revoir nos buts, et par conséquent, notre plan stratégique, et en tant que « documents évolutifs », ils doivent présenter clairement ce que nous avons l'intention de réaliser, quand et comment. Nous nous efforçons de rendre nos objectifs plus quantifiables afin de produire des rapports plus précis de nos réalisations.

Des débats sont en cours concernant la défense des arts et la façon de préparer une campagne ciblée visant à promouvoir la valeur et les rôles que joue l'art dans la vie de toute la population du Manitoba. En mesurant concrètement les répercussions personnelles, sociales et économiques des arts, nous devrions pouvoir présenter de solides arguments en faveur d'un soutien accru aux arts.

Nous continuons de demander à notre Groupe consultatif sur les arts, dont les membres sont élus, de nous transmettre les commentaires et les réactions de la communauté artistique aux idées de changement que nous exposons. Il s'agit là d'un processus coopératif et nous présenterons de nouveaux modèles à la communauté afin qu'elle en fasse l'examen avant leur mise en application. Notre objectif consiste à élaborer les politiques et les programmes qui étaient auparavant chapeautés par la communauté artistique.

La communauté artistique du Manitoba fait l'envie de bien d'autres provinces. Le Conseil des arts du Manitoba et son personnel amorcent des changements qui, je crois, devanceront l'objectif visant à conserver nos acquis et nous propulseront dans un environnement artistique encore plus riche que celui que nous connaissons aujourd'hui.

JUDITH FLYNN, PRÉSIDENTE

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ANNÉE 2002-2003 PEUT SE RÉSUMER EN UN MOT: CHANGEMENT. AU COURS D'UNE PÉRIODE DE DOUZE MOIS, LE CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA A CONNU D'IMPORTANTS CHANGEMENTS D'ORDRE PHYSIQUE, DES CHANGEMENTS AU NIVEAU DU PERSONNEL, ET A AUSSI PROCÉDÉ À DES RÉVISIONS DE SES POLITIQUES ET DE SES PROGRAMMES.

La perspective du changement est captivante et stimulante, bien que parfois troublante. Elle suppose aussi de l'incertitude et des risques puisque les résultats d'un processus de gestion de changement peuvent ne pas toujours être entièrement prévisibles. Comme nous l'avons constaté, un changement, en apparence petit, peut provoquer un effet d'entraînement très important qui se répercutera sur tout ce que nous faisons. L'application d'un changement utile et significatif est vraiment un art et demande de la passion, des connaissances, de la compassion, de la patience et un esprit ouvert.

Au cours de l'été 2002, les modifications apportées à nos installations ont été complétées. Notre personnel jouit maintenant d'un meilleur aménagement du lieu de travail, qui est à la fois plus stimulant et plus spacieux. Pendant l'automne et l'hiver, nous avons procédé à des changements au sein de notre personnel et nous avons accueilli cinq nouveaux employés, notamment Marian Butler, expert-conseil de programme; Louise Cormier, réceptionniste et adjointe aux communications; Sue Hemphill, expert-conseil de programme; Dana Mohr, directrice de communications; et Joan Thomas, expert-conseil de programme, pour remplacer les postes de personnes désireuses d'explorer de nouvelles avenues tant professionnelles que personnelles. Nous avons également accueilli deux étudiants stagiaires, Kate Thompson inscrite au programme de gestion culturelle de la University of Waterloo, et Lindsay Roberts, étudiante au programme de communications créatives du collège communautaire Red River. Le changement de personnel amène de nouvelles idées, de nouvelles compétences et une nouvelle énergie.

Le titre d'agent de programme a été remplacé par celui d'expert-conseil de programme afin de mieux représenter les rôles d'intermédiaire et de conseiller que ces personnes exercent maintenant au sein de la communauté artistique, à Winnipeg comme partout ailleurs en province. Nous avons aussi modifié certains rôles administratifs, certaines fonctions et procédures internes afin de fournir un meilleur rendement et de mieux répondre aux besoins de notre clientèle.

Notre méthode de communication avec notre clientèle et le public est en voie de changement. Nous utilisons de plus en plus le site Web pour vous transmettre des renseignements et recueillir vos commentaires. Nous nous engageons à consulter, de façon continue, toute la diversité de nos communautés (ethnoculturelle, autochtone, francophone, des régions rurales et du Nord). Nous nous engageons à être aussi transparent que possible dans tout ce que nous accomplissons, plus spécialement lors du processus d'élaboration des programmes et de l'examen ou de la révision des politiques, comme c'est présentement le cas.

Nous avons également modifié certaines subventions, bien connues par bon nombre d'entre vous. Nous avons remanié la subvention majeure destinée aux arts qui était accordée à des disciplines spécifiques et nous l'avons convertie en concours multidisciplinaire. Nous avons aussi créé le Prix de distinction en arts, pour lequel vous trouverez tous les détails aux pages 14 et 15.

Tous les changements survenus au cours de l'année écoulée, de même que ceux envisagés, démontrent l'attention que nous avons portée à ce que la communauté artistique avait exprimé et notre désir d'être le plus efficace et le plus réceptif possible. Le changement est un travail de longue haleine qui exige, de toutes les personnes concernées, une participation soutenue en termes de temps et une très grande résistance. Sincèrement, je dois dire que tout notre personnel et tous les membres du Conseil s'étaient fermement engagés à participer à ces changements. Tout au long du changement, toutefois, nous avons travaillé rondement en vue d'atteindre nos quatre principaux buts, notamment d'encourager l'excellence artistique, de promouvoir les arts, d'appuyer la diversité culturelle et de rehausser l'éducation artistique. En lisant les pages 8 à 11, vous constaterez l'immense progrès réalisé dans ces domaines prioritaires.

Alors que tous ces changements se sont produits, certaines choses n'ont toutefois pas changé et ne changeront jamais. Notre engagement envers l'excellence artistique dans tous les domaines des arts, notre engagement envers un programme de subventions qui répond aux besoins de la communauté distincte qu'il dessert et notre engagement envers notre mission qui est de promouvoir, de préserver et de soutenir les arts en tant qu'éléments essentiels à la qualité de vie de tous les Manitobains et Manitobaines, tous ces engagements demeurent les objectifs principaux du Conseil des arts du Manitoba et de son personnel.

DOUGLAS RISKE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

ENCOURAGER L'EXCELLENCE ARTISTIQUE

ENCOURAGER L'EXCELLENCE ARTISTIQUE EN FOURNISSANT UN SOUTIEN EFFICACE À LA COMMUNAUTÉ ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE DU MANITOBA.

OBJECTIFS POUR 2005-2006

A) Le Conseil des arts du Manitoba a terminé la révision complète de toutes les politiques annuelles et de fonctionnement qui touchent la communauté, tant pour la conception que la mise en œuvre de tous les changements, dont : un processus d'évaluation globale et pondérée, une structure de financement équitable, des résultats et des normes mesurables, des liens à l'éducation artistique et les initiatives liées au projet pilote Liaisons communautaires, des projets de stabilisation, des accords de financement pluriannuels et le rôle de l'artiste.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Un groupe de travail sur les subventions aux organismes a été établi pour examiner les recherches historiques, les études de cas et d'autres politiques du Conseil dans le but d'élaborer un processus d'examen des politiques, y compris la refonte des programmes par le biais d'un examen et d'une évaluation internes ainsi que des consultations communautaires. Des questions importantes ont été soulevées, en novembre, lors de la rencontre consacrée à la planification stratégique et à laquelle ont assisté les membres du Conseil et son personnel. Des possibilités entourant les résultats des politiques et une méthode d'évaluation font actuellement l'objet de débats.

Le Conseil, en collaboration avec plusieurs partenaires communautaires, a appuyé le processus de changement au sein du Winnipeg Symphony Orchestra.

Le Conseil continue de collaborer avec le Arts Stabilization Manitoba en déléguant un de ses membres au conseil d'administration.

B) Le Conseil des arts du Manitoba a créé des politiques afin d'assurer un appui aux artistes professionnels du Manitoba, et ce, à toutes les étapes de leur carrière, y compris : le remaniement de la subvention majeure destinée aux arts, une aide accrue aux particuliers pour améliorer l'accès aux régions rurales et du nord du Manitoba; de nouveaux programmes liés à l'octroi de subventions aux artistes, qu'ils soient en début de carrière ou établis, et élaborés après consultation auprès de la communauté.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Le nouveau Prix de distinction en arts du Conseil des arts du Manitoba, un prix d'excellence pour l'ensemble de l'œuvre, a été annoncé et présenté pour la première fois et les subventions majeures destinées aux arts multidisciplinaires ont été remises.

C) Le Conseil des arts du Manitoba a mis en place une évaluation continue des répercussions, à court et à long terme, de l'appui accordé à l'artiste et à la communauté.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Le groupe de travail du Conseil pour les subventions aux artistes individuels travaille actuellement à l'évaluation des programmes pour lesquels des modifications aux politiques et des recommandations sont attendues pour 2004-2005.

D) Le Conseil des arts du Manitoba a complété un examen du processus d'évaluation par les pairs et procède à la mise en application des recommandations après consultations auprès de la communauté.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Les groupes de travail pour les subventions aux artistes individuels et les subventions aux organismes élaborent des recommandations quant au choix du moment, la portée et la nature des examens.

E) Le Conseil des arts du Manitoba a établi des politiques pour assurer une prestation satisfaisante et rigoureuse de tous les programmes offerts par le Conseil, à l'aide du maximum d'argent attribué à la création et à la production artistique.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Deux fois par année, le Conseil des arts du Manitoba rencontre le Groupe consultatif sur les arts afin d'établir l'efficacité et les répercussions des programmes sur la communauté.

Le Conseil des arts du Manitoba continue d'améliorer le processus d'attribution (au même titre que l'actualisation du serveur et du matériel) des subventions et des prix par des projets pilotes « octroi en ligne » prévus pour 2003-2004.

La direction travaille avec des clients afin de normaliser l'utilisation d'échange de données et de renseignements par voie électronique.

L'administration et les experts-conseil de programme se sont engagés à fusionner les subventions pour la formation professionnelle et les subventions pour les déplacements de courte durée, dans toutes les disciplines, avant le printemps 2004.

« L'ART C'EST DE SAVOIR LES DÉFAIRE LES GARDER »

- SCOTT ADAMS

BUT:
PROMOUVOIR LES ARTS

AGIR À TITRE DE DIRIGEANT COMMUNAUTAIRE AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES EN VUE DE PROMOUVOIR LES ARTS DANS L'INTÉRÊT DES MANITOBAINS ET MANITOBAINES.

OBJECTIFS POUR 2005-2006

A) Augmentation du niveau de sensibilisation et amélioration du profil des artistes professionnels et des organismes artistiques dans les communautés partout au Manitoba.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Les experts-conseil de programme du Conseil des arts du Manitoba de toutes les disciplines et le personnel clé ont visité des clients dans les communautés, sur tout le territoire de la province. La rencontre annuelle du Conseil des arts du Manitoba, qui se tient chaque année dans une communauté différente, a eu lieu à Gimli et une réception communautaire avait été organisée pour cette occasion.

La version préliminaire d'un plan de défense des arts a été présentée au Conseil aux fins de discussion. Le groupe de travail sur l'éducation artistique a été chargé d'en prendre connaissance et d'en faire l'examen.

Le Conseil des arts du Manitoba, le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, la Manitoba Foundation for the Arts et la Winnipeg Art Gallery travaillent ensemble à la fusion de la Banque des œuvres d'art du Conseil des arts du Manitoba et de la collection d'objets d'art du gouvernement du Manitoba afin de mieux servir les artistes et les communautés du Manitoba.

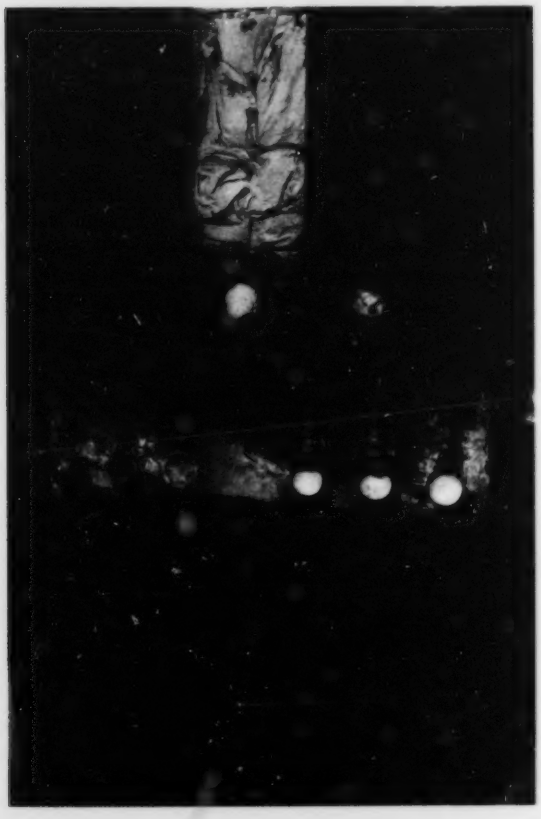

La Traversée, MARCEL GOSSELIN

B) Augmentation d'un soutien actif aux activités reliées aux arts, partout au Manitoba, et expansion du tourisme culturel.

MESURES PRISES JUSQU' AU MOIS D'AVRIL 2003

Un nouveau site web élargi a été inauguré et ses capacités accrues permettront de promouvoir les activités artistiques qui se déroulent au Manitoba, par le biais d'un calendrier des événements.

Le Conseil des arts du Manitoba se penche sur son rôle qui vise à développer l'appui aux arts par le biais de partenariats avec les ministères provinciaux de l'Industrie, du Commerce et des Mines; de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme; des Affaires autochtones et du Nord ainsi que de Patrimoine canadien.

C) Augmentation de la couverture médiatique sur les arts à travers la province.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Les groupes et les organismes communautaires et des médias spécialisés ont été ajoutés à la liste de distribution des communiqués.

D) Le site web du Conseil des arts du Manitoba est le lien principal entre les artistes, les communautés du Manitoba et le CAM.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Le site web du Conseil des arts du Manitoba a subi des modifications considérables et est devenu un outil de ressources principal pour ceux qui recherchent de l'information sur les subventions, sur les événements artistiques et sur les arts en général. L'application de nouvelles fonctions du site web fait actuellement l'objet de débats et une étude, quant à la pertinence et à la valeur de ces fonctions auprès des auditoires desservis, est présentement en cours.

BUT:
APPUYER LA DIVERSITÉ CULTURELLE

ASSUMER UN RÔLE PRÉPONDÉRANT DANS LE SOUTIEN À L'EXPRESSION ARTISTIQUE ET AUX EXPÉRIENCES DANS LE DOMAINE DES ARTS QUI SOIENT REPRÉSENTATIVES DE LA DIVERSITÉ ETHNIQUE ET CULTURELLE DU MANITOBA.

OBJECTIFS POUR 2005-2006

A) Les programmes mis en œuvre par le Conseil représentent la diversité démographique, culturelle, intellectuelle, sociale et spirituelle de la province.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Le Conseil des arts du Manitoba élabore un processus pour compiler des statistiques concernant l'utilisation des programmes par différents groupes démographiques afin de les incorporer au processus de recommandations et d'analyse des programmes et des politiques.

B) Les artistes et les organismes artistiques autochtones ont accès aux programmes offerts par le Conseil des arts du Manitoba, lesquels sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de l'artiste et de la communauté.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Un groupe de travail a été créé dans le but de fournir au Conseil des recommandations sur les options et l'orientation des politiques. Le Conseil des arts du Manitoba a instauré trois programmes à l'intention des artistes et des organismes artistiques autochtones. L'accès des artistes autochtones à tous les programmes offerts par le Conseil des arts du Manitoba est vérifié. Une rencontre canadienne des organismes qui financent les artistes et les organismes artistiques autochtones a eu lieu à Winnipeg (organisée par le Conseil des arts du Manitoba et le Conseil des arts du Canada) pour discuter des orientations futures et des principaux enjeux. Des projets sont élaborés pour la tenue d'ateliers de consultations continues auprès de la communauté pour ensuite déterminer les besoins des artistes et des organismes artistiques autochtones.

« L'ART D'UN PEUPLE EST LE VÉRITABLE REFLET DE SON ÂME. »

- JAWAHARIAL NEHRU

C) Le Conseil des arts du Manitoba offre des programmes complémentaires conçus pour répondre aux besoins de la communauté artistique professionnelle multiculturelle.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Un groupe de travail francophone a été créé pour examiner les services offerts à la communauté artistique franco-manitobaine. Un programme de consultations communautaires est en voie d'élaboration.

Une consultation communautaire, en partenariat avec le Patrimoine canadien, a été instaurée auprès des artistes et des organismes artistiques ethniques, afin d'aider le Conseil à créer de nouveaux programmes et à revoir les programmes actuels.

D) Le Conseil des arts du Manitoba offre un programme continu conçu pour répondre aux besoins des artistes professionnels et des organismes artistiques des communautés rurales et du Nord.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Le programme Liaisons communautaires a annoncé les premiers bénéficiaires de subventions.

Les experts-conseil de programme Liaisons communautaires et Arts autochtones ont fait partie de comités qui se sont penchés sur les besoins des communautés rurales et du Nord.

Un programme « Artiste dans la communauté » sera offert en 2003-2004.

E) Le Conseil des arts du Manitoba a mis en place un système de repérage des demandes dans le but d'accroître et d'améliorer l'accès pour les différentes communautés du Manitoba.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Des recherches sont en cours afin de déterminer une façon de demander, recevoir et rechercher des renseignements tout en se conformant aux exigences de confidentialité relatives aux renseignements personnels.

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

MULTIPLIER LES OCCASIONS D'ENRICHISSEMENT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE, CE QUI FAVORISERA LA DÉCOUVERTE DE NOUVELLES EXPÉRIENCES DANS LES ARTS.

OBJECTIFS POUR 2005-2006

A) Le soutien financier et le leadership offerts par le Conseil des arts du Manitoba permettent d'acquérir une formation continue en matière d'éducation artistique, en veillant à ce que des expériences artistiques soient présentées partout en province, régulièrement et en temps opportun.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Le Conseil des arts du Manitoba finance les initiatives de l'Alliance for Arts Education in Manitoba.

Le Conseil des arts du Manitoba travaille de concert avec l'équipe du Plan de formation dans l'industrie des arts et de la culture et de Mise en valeur de la main-d'œuvre, ainsi qu'avec le programme de gestion culturelle créé par l'Université de Winnipeg et les autres universités du Manitoba.

B) Tous les étudiants des écoles du Manitoba sont assurés de recevoir une bonne éducation dans les arts et par les arts.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Le Programme des artistes à l'école a fait l'objet d'un examen pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil sur le plan de la clarté et de la réalisation de sa raison d'être, des communautés desservies, de son efficacité et des processus de contrôle et d'évaluation. Les recommandations qui font suite à cet examen sont incluses dans les politiques et les directives du programme.

Une proposition a été élaborée, conjointement avec le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse du Manitoba, pour que le Conseil devienne un partenaire du programme national GénieArts créé par la Fondation McConnell.

C) Les politiques de fonctionnement organisationnel du Conseil des arts du Manitoba font valoir les initiatives et les programmes en matière d'éducation artistique globale comme étant des critères essentiels à l'évaluation des organismes artistiques.

MESURES PRISES JUSQU'AU MOIS D'AVRIL 2003

Le groupe de travail du Conseil pour les subventions aux organismes ajoute les critères relatifs à l'éducation artistique aux politiques et directives révisées.

- UN PARENT

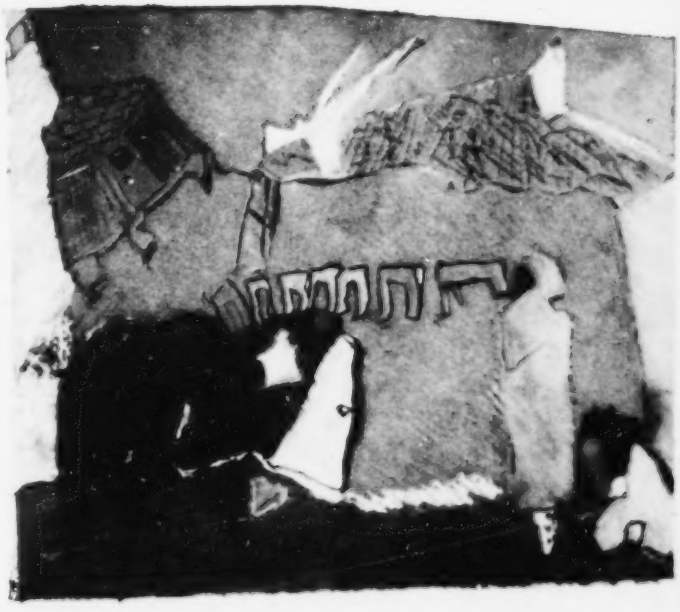

Sans titre, G.N. LOUISE JONASSON

RÉCIPIENDAIRES DE SUBVENTIONS MAJEURS DESTINÉES AUX ARTS

WANDA KOOP ARTISTE VISUEL

Wanda Koop, dont l'éminente carrière s'étend sur trois décennies, est considérée comme l'une de nos artistes les plus inventives au pays. Reconnue depuis longtemps comme étant une artiste peintre remarquable, elle s'est progressivement fait connaître par ses œuvres vidéo imprégnées de poésie.

La subvention majeure destinée aux arts permettra à Wanda de créer six tableaux monumentaux qui seront au cœur de sa prochaine installation; elle puise son inspiration de son observation de la culture populaire et des univers naturels et industrialisés.

Wanda Koop a plus de 50 expositions personnelles à son actif, au Canada, en Grande-Bretagne, au Brésil, au Japon, en Italie, en Chine, en Inde et aux États-Unis. On retrouve ses œuvres dans plusieurs collections privées et musées, dont le Musée des beaux-arts du Canada. Elle a reçu de nombreux prix et honneurs nationaux et internationaux, notamment la Médaille du Jubilé de la Reine; le Japan Fund Award; un doctorat en lettres honoris causa de l'Université de Winnipeg; le Prix Innovation de la Fondation du Conseil des arts du Manitoba, dans la catégorie création artistique; et des prix de type « A » du Conseil des arts du Canada et du Manitoba.

Artiste prolifique, Wanda est aussi respectée pour son travail communautaire, particulièrement pour la création, en 1997, du projet Art City (ville de l'art), un centre artistique de quartier, à Winnipeg, qui permet aux jeunes à risque de travailler avec des artistes visuels contemporains.

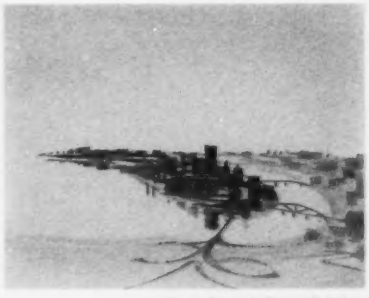

Wanda Koop: 88 Recent Paintings

REVA STONE ARTISTE VISUEL

La subvention majeure destinée aux arts permettra à Reva Stone de travailler davantage sur son œuvre, Imaginal Expression, dans laquelle elle poursuit son exploration sur des questions entourant la reconfiguration de la technologie du corps humain. Son installation et son site web interactifs utilisent des images créées à l'aide d'une technologie d'imagerie scientifique afin d'observer comment les corps réels et virtuels se croisent avec des espaces réels et virtuels.

La subvention servira aussi à compléter sentientBody, qui explore les changements dans la stabilité de nos propres corps de plus en plus technologisés, et Carnevale 3.0, qui présente une alternative robotisée et décharnée de l'incarnation organique.

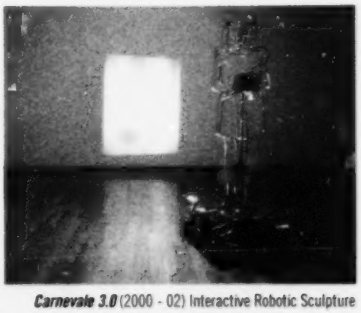

Carnevale 3.0 (2000 - 02) Interactive Robotic Sculpture

La carrière de Reva s'étend sur 18 ans et ses œuvres ont été présentées dans les plus grandes villes canadiennes. Au cours des dix-huit derniers mois, Carnevale 3.0 a été exposée au Banff Centre for the Arts ainsi qu'au Musée d'art contemporain de Montréal. Son œuvre lui a valu une mention honorifique lors du concours international VIDA 5.0 Art and A-Life à Madrid, en Espagne, et elle a été invitée à l'exposer lors de la première biennale américaine d'art électronique, Atomica.

Tout récemment, dans le cadre du Crossing Communities Art Project, Reva a servi de mentor pour des filles et des femmes qui ont eu des démêlés avec la justice, et cette automne, elle a encadré deux artistes visuels manitobains de la relève par le biais du Mentoring Artists for Women's Arts Centre (MAWA). Pendant de nombreuses années, elle a participé au Programme des artistes à l'école du Conseil des arts du Manitoba. Elle fait présentement partie du comité de programmation de Video Pool, du MAWA et du festival consacré à l'art sonore, Send and Receive.

DAVID BERGEN AUTEUR

Trois romans, au moins quinze nouvelles (« How can *n* men share a bottle of vodka? », gagnant du Canadian Literary Award, automne 2000; « Life Before Nietzsche », Toronto Life, été 2000; « Lucy in the Sky », Saturday Night, octobre 1999; pour n'en citer que quelques-unes) et de nombreux articles sur les voyages n'illustrent qu'une partie des faits marquants de la carrière de l'auteur David Bergen, de Winnipeg.

Les droits de son dernier roman, The Case of Lena S., publié en septembre 2002, ont récemment été vendus en France et son œuvre a été retenue en sélection finale pour le prestigieux Prix du Gouverneur général, en octobre 2002.

Au cours de l'année écoulée, David a partagé ses connaissances avec les écrivains en début de carrière et ceux qui souhaitent le devenir en occupant le poste d'écrivain résident à la Winnipeg Centennial Library. Dernièrement, il a participé à de nombreuses activités littéraires très en vue, notamment North American Voices, une conférence littéraire qui s'est tenue à Paris, dont faisaient partie Margaret Atwood, Richard Ford et Russell Banks; Étonnants Voyageurs, une conférence portant sur la création littéraire qui a aussi eu lieu à Paris; et à New York, une conférence organisée par le Consulat canadien, mettant en vedette Ann-Marie MacDonald, Elizabeth Hay et Timothy Taylor.

La subvention majeure destinée aux arts a été accordée à David pour appuyer le travail de son dernier roman intitulé, In a Dark Wood, qui relate l'histoire d'un jeune homme et d'une jeune femme à la recherche de leur père, un ancien combattant de la guerre du Vietnam qui s'est installé au Canada.

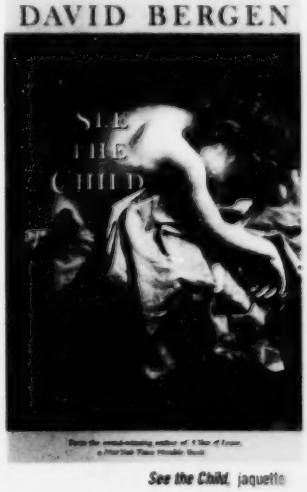

See the Child, jaquette

PRIMES À L'INITIATIVE

L'ANNEE 2002-2003 MARQUE LA TROISIÈME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE LE CONSEIL DES ART DU MANITOBA A PU OFFRIR DES SUBVENTIONS AU TITRE DE PRIMES À L'INITIATIVE AUX ORGANISMES ARTISTIQUES PROFESSIONNELS. CETTE PRIME DE 5 %, QUI S'AJOUTE AUX SUBVENTIONS ANNUELLES OU AUX SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, PERMET LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS SPECIAUX ET DE STRATÉGIES D'ADMINISTRATION ET DE RÉGIE INTERNE QUI LEUR PROFITERONT À LONG TERME.

VOICI COMMENT CERTAINES SUBVENTIONS AU TITRE DE PRIMES À L'INITIATIVE ONT ÉTÉ UTILISÉES EN 2002-2003.

Ace Art a utilisé sa subvention de 4 000 $ pour obtenir les services d'un directeur-rédacteur en chef et d'un concepteur pour la publication de sa revue annuelle Paperwait. Le personnel en place a ainsi pu se concentrer sur les tâches administratives et de programmation régulières et tout en offrant de la précieuse expérience professionnelle à l'équipe contractuelle. Par la même occasion, Paperwait s'est offert un nouveau look et a augmenté sa valeur de production.

Les **Brandon Chamber Players** ont utilisé leur subvention de 750 $ pour faire l'achat de deux grandes annonces dans le Brandon Sun afin de compenser l'envoi de la brochure saisonnière à l'automne plutôt qu'au printemps. Le changement de la date d'envoi a provoqué un résultat néfaste sur les ventes aux abonnés, mais les deux annonces ont permis de rappeler aux résidents de Brandon qu'ils pouvaient se procurer des billets.

Groundswell a jumelé sa subvention de 1 900 $ à une subvention accordée par le Conseil des arts du Canada pour produire et présenter des concerts de sensibilisation, en particulier un concert soulignant le travail de jeunes compositeurs. L'expression d'une nouvelle musique interprétée par de jeunes artistes et l'encadrement d'un jeune compositeur et d'un chorégraphe qui travaillent ensemble pour la première fois. Leur objectif vise à encourager ceux qui ont assisté à ces concerts de sensibilisation à participer également à leurs séries de concerts sur scène.

Le Cercle Molière a utilisé sa subvention de 7 550 $ pour offrir un soutien et des ressources supplémentaires à son équipe administrative qui conjugue ses efforts à la préparation d'une proposition de projet détaillée pour la construction d'un nouveau théâtre.

Le **Prairie Theatre Exchange** a utilisé sa subvention de 14 350 $ pour réaliser deux activités clés : régler les questions de dotation pour poursuivre sa tradition de maintien à long terme d'employés spécialisés et procéder au recrutement d'un nouveau directeur artistique qui, grâce à ce prix, a pu consacrer un certain temps à la période de transition.

Shakespeare in the Ruins a profité de sa subvention de 1 975 $ pour commander la musique originale de MacBeth dans le cadre des projets scolaires. Bien que les productions de Shakespeare in the Ruins aient souvent mis la musique en valeur, il s'agit de la première fois qu'un spectacle est conçu en se servant de la musique comme aspect fondamental de la genèse de la production.

Grâce à sa subvention de 2 745 $, le **Winnipeg Jewish Theatre** a pu couvrir les frais supplémentaires imprévus pour la production de la comédie musicale Yiddle with a Fiddle. La programmation de Miklat, une comédie qui se passe en Israël pendant la guerre du Golfe, a été jugée inappropriée étant donné les événements mondiaux du printemps 2003.

La subvention de 1 025 $ accordée à **TRIP Dance** a servi à payer les frais de préparation d'une campagne de financement visant à appuyer la création. La campagne s'est avérée une grande réussite puisqu'elle a permis d'amasser plus de 11 000 $ en dons provenant de particuliers et de fondations. Les recettes de la collecte de fonds qui proviennent de ces sources privées sont essentielles au succès de la troupe.

Le **Royal Winnipeg Ballet** a pu utiliser sa subvention de 35 000 $ pour combler le poste de maître de ballet pour la troupe. Le titulaire apporte une expérience internationale indispensable à l'équipe artistique du Royal Winnipeg Ballet.

Prairie Fire Press a profité de sa subvention de 3 500 $ pour offrir des ressources à son coordonnateur des opérations afin de soutenir son programme d'acquisition des renouvellements d'abonnements ce qui a mené à des renouvellements plus élevés que prévus. Une partie de la subvention a aussi servi à un événement qui a eu lieu à l'automne, dans le cadre d'une campagne de financement.

L'**Association of Manitoba Book Publishers** a investi sa subvention de 1 875 $ tout au long de l'année dans le perfectionnement professionnel du personnel, en participant notamment à la journée de perfectionnement professionnel « Arts and Culture Industry Development » à un forum interprovincial portant sur l'édition, à Saskatoon, et à l'assemblée générale annuelle de l'Association of Canadian Publishers à Toronto.

Pour voir une liste complète des tous les organismes qui ont reçu des Primes à l'initiative veuillez consulter la liste des subventions à la page 19.

PRIX DE DISTINCTION EN ARTS

LESLEE SILVERMAN, DIRECTRICE ARTISTIQUE DU MANITOBA THEATRE FOR YOUNG PEOPLE DEPUIS 1982, EST LA PREMIÈRE RÉCIPIENDAIRE DU PRIX DE DISTINCTION EN ARTS DU CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA. CE NOUVEAU PRIX ANNUEL DE 30 000 $ RECONNAÎT, CHEZ UN ARTISTE PROFESSIONNEL DU MANITOBA, UN NIVEAU SUPÉRIEUR D'EXCELLENCE ARTISTIQUE ET LES RÉUSSITES D'UNE CARRIÈRE REMARQUABLE.

Extraits des allocutions d'accueil

JUDITH FLYNN, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

La création d'un nouveau prix peut représenter un certain risque. Vous ne pouvez jamais prévoir la réaction de la communauté et ne savez pas non plus quelles candidatures vous seront soumises. Mais je suis très heureuse d'annoncer que la communauté artistique du Manitoba a accueilli le prix avec enthousiasme et que le nombre et la qualité des mises en candidature que nous avons reçues étaient exceptionnels. Comme vous pouvez l'imaginer, la sélection du premier récipiendaire du Prix de distinction a fait porter au jury une lourde responsabilité. On dit de ce prix qu'il sert à reconnaître un niveau supérieur d'excellence artistique et les réussites de la carrière d'un artiste du Manitoba. Eh bien, un rapide coup d'œil à la carrière et au travail de Leslee suffit pour démontrer la pertinence du choix du jury.

Les productions du Manitoba Theatre for Young People, non seulement reflètent, mais contribuent à former la vie des jeunes qui composent ses auditoires. Les spectacles sont remarquables, non seulement pour le divertissement qu'ils procurent, ce qui représente une valeur considérable, mais pour les questions qu'ils soulèvent. La passivité ne figure pas au programme pour les auditoires du Manitoba Theatre for Young People. Les enfants sont stimulés, incités à réfléchir et à regarder le monde sous de nouvelles et différentes perspectives.

... Lorsque nous avons annoncé que Leslee Silverman serait la première récipiendaire de ce prix, la collectivité a réagi de façon extrêmement positive. En soi, cela suffit pour démontrer son influence auprès de ses collègues, non seulement au Manitoba, mais au-delà des frontières de notre province. Le jour qui a suivi l'annonce, des fleurs, des appels téléphoniques et des courriels de félicitations affluaient de partout au pays.

... La liberté qu'un prix de cette envergure peut offrir à un artiste est inestimable : elle procure du temps, ce bien le plus précieux, pour élargir ses horizons, pour se reposer ou s'arrêter pendant un long moment et échapper à la routine du travail ou pour se lancer dans un nouveau projet auquel il songe depuis longtemps. Un tel prix donne à l'artiste la liberté de raviver son énergie créatrice, de concevoir des idées nouvelles et de nourrir ses visions et ses rêves. Nous voulons que ce prix soit vu comme une façon, pour le Conseil des arts du Manitoba, de remercier nos artistes pour leur contribution et leur rappeler combien nous les estimons et reconnaissons leur valeur, leur travail et leur dévouement aux arts et envers notre collectivité.

... Leslee, nous sommes fiers de vous désigner première récipiendaire du Prix de distinction en arts du Conseil des arts du Manitoba. Vous avez imposé un impressionnant modèle aux futurs récipiendaires et nous applaudissons à toutes vos réalisations. Et nous sommes certains que vous ne faites vraiment que commencer!

NANCY ALLAN, DÉPUTÉE DE SAINT-VITAL; ASSISTANTE LÉGISLATIVE DU MINISTRE DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME, L'HONORABLE ERIC ROBINSON.

C'est un grand honneur pour moi d'être ici aujourd'hui, au nom du ministre Eric Robinson, pour participer à cette présentation des plus méritoire.

... Le nouveau Prix de distinction en arts du Conseil des arts du Manitoba est un prix vraiment important sur le plan de l'honneur qui est accordé à ses récipiendaires. Ce prix contribue très certainement à démontrer aux artistes que les Manitobains reconnaissent l'immense travail et le rôle qu'ils ont joué dans le domaine des arts, d'abord au Manitoba, mais également au Canada et ailleurs dans le monde. Le simple fait d'être sélectionné pour ce prix est un grand honneur puisque les candidats doivent être des artistes manitobains professionnels et seules les candidatures de membres de la communauté artistique du Manitoba sont acceptées. Alors les 13 artistes, dont les candidatures ont été retenues pour le prix de cette année, peuvent donc être extrêmement fiers d'avoir gagné l'estime de leurs pairs.

... Je félicite chacun d'entre eux.

... Et bien sûr, je félicite la gagnante du premier Prix de distinction en arts du Manitoba, Leslee Silverman, directrice artistique du Manitoba Theatre for Young People, depuis 1982. Actrice, directrice et productrice, Leslee nous a tous démontré son profond souci d'aider à changer le mode de vie des jeunes gens en les initiant à l'expression théâtrale. Elle est une pionnière bien connue pour son dévouement et sa vision artistique et elle mérite amplement notre respect et notre admiration. Je suis fière et très heureuse que l'on reconnaisse et que l'on célèbre le rôle que la carrière de Leslee a joué en inaugurant ce prix de distinction. Je crois qu'il sera difficile, mais non impossible, de se mesurer à Leslee. Le Manitoba est fier de compter de nombreux artistes professionnels internationaux, qui contribuent à enrichir la vie de tous les citoyens et qui, manifestement, méritent un tel honneur.

LESLEE SILVERMAN, RÉCIPIENDAIRE DU PRIX DE DISTINCTION EN ARTS

Pendant que j'étais sous la douche, ce matin, je me suis attaquée au sempiternel problème du si petit mot merci, alors que la reconnaissance que j'éprouve pour cet honneur est si grande. Puis, pour m'aider, je me suis rappelée deux choses que je pouvais partager avec vous.

La première chose nous ramène dans le passé, quand j'étais une fillette du théâtre, à la vieille école Manitoba Theatre School, sur Portage Est, où nous avions eu le privilège, en tant qu'élèves, de voir Martha Henry se préparer pour jouer The Three Sisters, ainsi que beaucoup d'autres « étoiles » du théâtre canadien. John Hirsh venait dans nos classes et nous parlait, pas tant de la technique ou du jeu, mais plutôt de la philosophie du théâtre. L'une des choses qui m'est certainement restée toute ma vie, parmi tout ce qu'il a dit est : « Beaucoup de personnes croient que le théâtre appartient à d'autres personnes d'une autre catégorie ou d'une autre génération. Mais c'est un accident de l'histoire. Le théâtre est fait spécialement pour vous, spécialement pour vous, les jeunes. »

L'autre réflexion que je voulais partager est la description, sur une serviette de table, que l'architecte Dudley Thompson et moi-même sommes arrivés à décrire comme étant un moment critique dans l'élaboration de la conception du nouveau théâtre de La Fourche. Nous étions aux prises avec le concept du théâtre reconfigurable - sa dimension - au restaurant Foon Hai, pendant l'un des milliers de dîners, soupers et déjeuners que nous partagions. Sur la serviette, nous pouvions lire :« Dimension du théâtre? Assez petit pour que les enfants soient tellement près qu'ils pourront voir la société en entier, et juste assez grand pour qu'un seul geste le remplisse.». Et vraiment, les moments composés de gestes simples sont les moments que je préfère totalement, au théâtre et dans la vie.

La semaine dernière, pendant notre production de The Red Balloon, ... un moment identique. Après que le tyran eut volontairement briser le ballon, un profond silence s'est abattu sur l'auditoire, si intense qu'on pouvait l'entendre. Du plus jeune au plus âgé, nous avons tous reconnu d'instinct cette seconde de cruauté délibérée et ensuite, nous avons collectivement constaté la rédemption de l'enfant qui, heureusement, n'a pas été rongé de haine contre l'ennemi, mais a trouvé une façon de la surmonter littéralement.

ConWest Global Performing Arts Centre, site de MTYP

Alors j'offre ce geste simple, le mot merci, petit et utilitaire, de l'ancienne et vénérable phrase de Shakespeare : « Grand merci de venir ainsi me relever », en espérant qu'elle traduise tellement plus, en espérant qu'elle transmette ma gratitude à chacun d'entre vous – le comité qui m'a sélectionnée et la merveilleuse famille du théâtre qui m'a désignée – et en espérant que vous comprendrez tous combien je crois profondément que ce prix n'est pas individuel.

Tout cela est possible grâce à la grande, indisciplinée et extraordinaire communauté qui fait en sorte que cela puisse arriver – les artistes, les équipes de production, le personnel administratif... Le Manitoba Theatre for Young People a été créé par des milliers et des milliers d'adultes humains dont l'énergie, l'intelligence, la passion et le talent ont engendré, premièrement, le théâtre des gens et en particulier, le théâtre des jeunes gens. En effet, ils ont perçu leur tâche comme une responsabilité sacrée et ont tout fait pour s'assurer qu'elle soit menée à bien. En leur nom, et bien sûr, avec ma propre gratitude, je vous remercie de reconnaître le travail que nous accomplissons pour les jeunes gens du milieu où nous vivons.

- CANDIDAT, PRIX DE DISTINCTION EN ARTS

AU SEIN DES COMMUNAUTÉS

EN 2001-2002, IL A ÉTÉ ÉTABLI QUE LE CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA DEVAIT FAIRE MIEUX POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ARTISTES VARIÉS QUI TRAVAILLENT À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION DE WINNIPEG. EN CONSÉQUENCE, EN 2002-2003, LE CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA A COMMENCÉ À FAIRE QUELQUES AVANCÉES DANS LES COMMUNAUTÉS RURALES ET AUTOCHTONES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES PILOTES LIAISONS COMMUNAUTAIRES ET DE TROIS PROGRAMMES D'ARTS AUTOCHTONES : LE DÉVELOPPEMENT CRÉATIF, LA SUBVENTION POUR STAGES AVEC MENTOR, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT, ET LA SUBVENTION POUR FRAIS DE DÉPLACEMENTS. (PRIÈRE DE CONSULTER LA LISTE DES SUBVENTIONS POUR OBTENIR PLUS DE PRÉCISIONS.) VOICI QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS RÉCENTS QUI ONT ÉTÉ FINANCÉS DANS LE CADRE DE CES PROGRAMMES.

George Foy, un peintre Ojibway, a créé pendant de nombreuses années, mais malgré la réaction positive qu'il a reçue de sa famille, de ses amis et d'artistes professionnels, son art a toujours occupé la place d'un passe-temps. Étant donné qu'il devait subvenir aux besoins d'une famille nombreuse, il lui incombait tout d'abord de se consacrer à sa principale responsabilité. Récemment, George s'est rendu à la Western Manitoba Regional Library de Carberry et on lui a proposé d'exposer ses œuvres. Enfin convaincu qu'il était un artiste, George a accepté. « La tâche... est mon premier pas vers un avenir nouveau. Je vais créer mon art et le montrer au monde entier et je sais que c'est bon. » George a reçu une subvention pour le développement créatif et sa carrière d'artiste en devenir a été lancée. « J'ai présenté des tableaux au Conseil des arts du Manitoba en vue d'une approbation pour recevoir une subvention. Six artistes professionnels ont regardé mes œuvres et ont dit que j'avais tout ce qu'il fallait pour réussir. »

Grâce à un projet d'artiste résident, élaboré dans le cadre d'une subvention accordée au projet pilote Liaisons communautaires, le **Gimli Art Club** a pu faire appel à l'aide professionnelle du peintre Luther Pokrant pour travailler avec un groupe de huit artistes en début de carrière – le « Groupe des huit de Gimli ». Le groupe compte beaucoup d'autodidactes et le stage de mentorat et formation de Luther fournira une rétroaction indispensable et un équilibre pédagogique à leurs projets créatifs. Toute la communauté en profitera puisque Luther enseignera les techniques artistiques avancées aux membres du club d'arts qui l'enseigneront ensuite aux résidents de la région de Gimli. Le stage se terminera par une exposition d'art publique et des causeries avec les artistes. Le club croit qu'en outre, ce projet rehaussera l'image de Gimli comme étant celle d'une communauté artistique et créatrice.

Riel Benn, âgé de 22 ans seulement, expose depuis l'âge de 18 ans. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, il a reçu une subvention destinée aux projets à court terme, une subvention destinée aux projets visuels de type C, qui lui permettra de travailler sur son projet Just my Imagination, et une subvention pour le déplacement d'artistes autochtones. Lors de ses voyages partout en Saskatchewan et en Alberta, Riel a établi d'importants contacts auprès de galeries et de conservateurs, il a rencontré des collectionneurs d'œuvres d'art privés et d'entreprises et il a pu discuter de collaboration avec d'éventuels partenaires d'affaires et de promotion. Ses voyages ont produit un effet positif sur le plan de la publicité et ses pourparlers ont déjà démontré des résultats très concrets. Présentement, les œuvres de Riel sont accrochées dans des collections privées et de galeries d'art partout en Europe, en Nouvelle-Zélande, en Australie, aux États-Unis et au Canada.« Ma passion m'oblige à consacrer toute ma vie à ma carrière. »

À Carman, le **Rural Art Mentorship Program** a comblé un vide au sein du système d'écoles publiques. Les écoles secondaires de division ayant retiré le programme d'arts, les étudiants intéressés aux arts n'avaient accès à aucune formation en classe. En 2002-2003, grâce à une subvention accordée dans le cadre du projet pilote Liaisons communautaires, un nombre croissant d'étudiants ont pu profiter de l'encadrement d'artistes expérimentés. « Nous estimons que le programme a connu beaucoup de succès car les étudiants ont acquis des habiletés dans la réalisation artistique et une appréciation des arts. Ils ont pris conscience de l'art dans leurs propres vies... En outre, le programme s'est avéré précieux pour les artistes locaux à qui il a fourni des emplois intéressants. »

Le maître sculpteur, **Irvin Head**, a été invité aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002, à Winnipeg, pour lui donner l'occasion de se faire connaître. Étant donné la distance et les frais que représentait son déplacement de Cranberry Portage à Winnipeg, Irvin a reçu une subvention pour le déplacement d'artistes autochtones. Tous les jours, pendant son séjour aux Jeux, Irvin faisait des démonstrations de sculpture et développait un réseau de contacts auprès des entreprises et des organismes qui avaient manifesté un intérêt pour ses œuvres. Cette expérience lui a valu de nombreuses demandes de la part de galeries désireuses de présenter son art en plus d'une invitation à se rendre en Suisse. « La collectivité autochtone a besoin d'organismes tels que le vôtre pour être admise et reconnue dans le monde des arts. Votre aide a présenté un atout certain. »

FAITS SAILLANTS DU CAM

- Le Conseil des arts du Manitoba a été établi par la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba, de 1965 « pour encourager l'étude, l'appréciation, la réalisation et l'exécution de travaux dans le domaine des arts ».
- Le Conseil des arts du Manitoba est composé de 15 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.
- Le personnel du Conseil des arts du Manitoba (CAM) compte 18 personnes.
- Le CAM gère 30 programmes de subventions différents destinés aux artistes individuels et 17 programmes conçus pour les organismes artistiques.
- En 2002-2003, 126 nouvelles demandes de subvention pour artistes individuels ont été présentées au CAM, sans compter les demandes pour des bourses d'études.
- De septembre 2002 à juin 2003, 181 stages d'artistes résidents de courte et de longue durée, réalisés dans le cadre du Programme des artistes à l'école, ont profité à 47 artistes. Soixante-deux écoles, à Winnipeg, et 112 écoles, à l'extérieur de Winnipeg, ont été visitées dans le cadre du Programme des artistes à l'école. Au total, 29 029 étudiants ont participé au Programme des artistes à l'école.
- Au cours de l'année d'inauguration de son Prix de distinction en arts, le Conseil des arts du Manitoba a reçu 13 candidatures de la communauté artistique, représentant toutes les disciplines.
- En 2002-2003, 476 particuliers ont présenté une demande au CAM et 314 d'entre eux se sont vu accorder une subvention. Au total, 936 544 $ ont été attribués à des projets individuels.
- Le budget de fonctionnement annuel du CAM pour 2002-2003 était de 8 192 300 $. Dix-sept pour cent (17 %) a été alloué aux frais d'administration et aux dépenses du Conseil et 83 % a été attribué directement au financement des artistes individuels et des organismes artistiques.
- En 2002-2003, le CAM a accordé un montant totalisant 5 025 215 $ pour le financement annuel au fonctionnement de 49 organismes artistiques professionnels, grands et petits.
- Des subventions aux artistes individuels accordées en 2002-2003, 94 % ont été accordées à des artistes qui résident à Winnipeg, et 6 %, à des artistes qui vivent en dehors de Winnipeg.
- En 2002-2003, le programme pilote Liaisons communautaires, élaboré pour établir un contact avec les artistes et les organismes artistiques des communautés rurales, a reçu 37 demandes et a accordé 11 subventions, ce qui totalise 70 872 $.

The Legend Of The Fish People.

- En 2002-2003, des subventions qui s'élèvent à 133 557 $ ont été accordées à 40 artistes autochtones, dont 17 qui résident dans des régions rurales, dans le cadre du programme de projets de développement créatif d'arts autochtones, du programme de subvention pour stage avec mentor, formation et perfectionnement des artistes autochtones et du programme de subvention des frais de déplacement des artistes autochtones.
- La moyenne mensuelle de visiteurs de notre site Web était de 3 964. La journée la plus populaire était le lundi et, invariablement, les lignes directrices du programme de subventions aux écrivains est le fichier qui a été le plus téléchargé. Environ 40 événements artistiques sont inscrits chaque mois au calendrier des événements du CAM.
- En 2002-2003, le CAM a embauché 118 jurés et évaluateurs qui représentaient 7 provinces et plus de 30 villes canadiennes dont : Montréal, Vancouver, Halifax, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Waterloo, Niagara-on-the-Lake, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Dauphin, Brandon, Stonewall et Leaf Rapids.
- En 2002-2003, le fonds Passerelles, inauguré en 1999, a accordé 640 105 $ pour les programmes suivants : Primes à l'initiative, programme d'aide à la gestion, projet pilote Liaisons communautaires, programmes d'arts autochtones, programmes en matière d'éducation artistique et projets de fonds de stabilisation et de défense des arts.

FAITS SAILLANTS DU CAM

- Le Conseil des arts du Manitoba a été établi par la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba de 1965 « pour encourager l'étude, l'appréciation, la réalisation et l'exécution de travaux dans le domaine des arts ».
- Le Conseil des arts du Manitoba est composé de 15 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.
- Le personnel du Conseil des arts du Manitoba (CAM) compte 18 personnes.
- Le CAM gère 30 programmes de subventions différents destinés aux artistes individuels et 17 programmes conçus pour les organismes artistiques.
- En 2002-2003, 126 nouvelles demandes de subvention pour artistes individuels ont été présentées au CAM, sans compter les demandes pour des bourses d'études.
- De septembre 2002 à juin 2003, 181 stages d'artistes résidents de courte et de longue durée, réalisés dans le cadre du Programme des artistes à l'école, ont profité à 47 artistes. Soixante-neuf écoles, à Winnipeg, et 112 écoles, à l'extérieur de Winnipeg, ont été visitées dans le cadre du Programme des artistes à l'école. Au total, 29 029 étudiants ont participé au Programme des artistes à l'école.
- Au cours de l'année d'inauguration de son Prix de distinction en arts, le Conseil des arts du Manitoba a reçu 13 candidatures de la communauté artistique, représentant toutes les disciplines.
- En 2002-2003, 476 particuliers ont présenté une demande au CAM et 314 d'entre eux se sont vu accorder une subvention. Au total, 936 544 $ ont été attribués à des projets individuels.
- Le budget de fonctionnement annuel du CAM pour 2002-2003 était de 8 192 300 $. Dix-sept pour cent (17 %) a été alloué aux frais d'administration et aux dépenses du Conseil et 83 % a été attribué directement au financement des artistes individuels et des organismes artistiques.
- En 2002-2003, le CAM a accordé un montant totalisant 5 025 215 $ pour le financement annuel au fonctionnement de 49 organismes artistiques professionnels, grands et petits.
- Des subventions aux artistes individuels accordées en 2002-2003, 94 % ont été accordées à des artistes qui résidaient à Winnipeg et 6 %, à des artistes qui vivent en dehors de Winnipeg.
- En 2002-2003, le programme pilote Liaisons communautaires, élaboré pour établir un contact avec les artistes et les organismes artistiques des communautés rurales, a reçu 37 demandes et a accordé 11 subventions, ce qui totalise 70 872 $.

The Legend Of The Fish People, DAVID MORRISSEAU

- En 2002-2003, des subventions qui s'élèvent à 133 557 $ ont été accordées à 40 artistes autochtones, dont 17 qui résident dans des régions rurales, dans le cadre du programme de projets de développement créatif d'arts autochtones, du programme de subvention pour stage avec mentor, formation et perfectionnement des artistes autochtones et du programme de subvention des frais de déplacement d'artistes autochtones.
- La moyenne mensuelle de visiteurs de notre site Web était de 3 964. La journée la plus populaire était le lundi et, invariablement, les lignes directrices du programme de subventions aux écrivains est le fichier qui a été le plus téléchargé. Environ 40 événements artistiques sont inscrits chaque mois au calendrier des événements du CAM.
- En 2002-2003, le CAM a embauché 118 jurés et évaluateurs qui représentaient 7 provinces et plus de 30 villes canadiennes dont : Montréal, Vancouver, Halifax, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Waterloo, Niagara-on-the-Lake, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Dauphin, Brandon, Stonewall et Leaf Rapids.
- En 2002-2003, le fonds Passerelles, inauguré en 1999, a accordé 640 105 $ pour les programmes suivants : Primes à l'initiative, programme d'aide à la gestion, projet pilote Liaisons communautaires, programmes d'arts autochtones, programmes en matière d'éducation artistique et projets de fonds de stabilisation et de défense des arts.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le comité du Conseil des arts du Manitoba compte 15 membres nommés par le lieutenant gouverneur en conseil. Les membres ont la responsabilité d'élaborer des politiques et d'approuver l'attribution des fonds conformément au mandat du Conseil et à la confiance que lui accorde la population.

Le mandat du Conseil a été défini en 1965 par la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba qui stipule que le Conseil « a pour objet d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution des travaux d'art ».

Le Conseil prend lui-même ses décisions concernant l'attribution des fonds parce qu'il est un organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement provincial. L'harmonie de la relation est maintenue par les consultations suivies avec la communauté artistique afin de répondre de manière efficace aux changements de la communauté artistique et de prendre des décisions bien éclairées.

Le directeur général du Conseil veille à son bon fonctionnement et s'assure que les politiques du Conseil sont mises en œuvre. Le personnel compte 18 personnes, y compris six experts-conseil de programmes qui gèrent le processus de subventions et agissent en tant qu'agents de liaison entre la communauté artistique et le Conseil. Les experts-conseil remettent également des évaluations et des rapports aux divers comités du Conseil aux fins de considération. De plus, l'une des tâches essentielles des experts-conseil est d'aider les demandeurs à comprendre le processus d'attribution des subventions.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

Le Conseil prend toutes les mesures nécessaires pour fonctionner de manière objective, transparente et équitable. L'un des principes fondamentaux dans l'atteinte de cet objectif est que les décisions concernant l'octroi des subventions soient prises sans lien de dépendance avec le gouvernement. Toutefois, le Conseil doit rendre compte de la façon dont il prend ses décisions. Il doit continuellement maintenir l'équilibre entre le besoin d'encourager l'expression artistique et le besoin de s'assurer que les fonds sont dépensés efficacement.

Chaque année, le Conseil reçoit plus de 800 demandes et distribue plus de 500 subventions. Pour veiller à ce que ses ressources financières limitées soient utilisées sagement et que les décisions soient prises de manière juste et objective, le Conseil préconise la méthode d'évaluation par les pairs comme pierre angulaire du processus d'octroi des subventions.

Le critère principal pour déterminer quelles demandes recevront une subvention est l'excellence artistique. Plusieurs autres critères, comme la vitalité, l'originalité, la pertinence, la créativité, la nouveauté et l'expérimentation, de même que les compétences techniques et professionnelles sont également évalués pour aider les pairs à prendre une décision objective concernant la demande.

Les pairs sont définis comme des artistes qualifiés ou professionnels qui ont des compétences dans le domaine des demandeurs dont les dossiers sont en délibération.

L'ÉVALUATION EST FAITE DE TROIS MANIÈRES :

1. Des jurys accordent des subventions à des demandeurs en fonction des dates limites et des programmes précis.
2. Des évaluateurs étudient des demandes précises et font des recommandations au Conseil.
3. Un groupe consultatif rencontre le Conseil pour discuter des tendances et des préoccupations propres à la discipline.

Les recommandations du jury et des évaluateurs sont présentées au Conseil aux fins de ratification.

Les membres du Conseil, le personnel, les jurys et les évaluateurs doivent tous respecter le code d'éthique et la politique de confidentialité qui font partie des objectifs du Conseil, dans le respect d'un processus d'attribution des bourses qui soit neutre et transparent.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le comité du Conseil des arts du Manitoba compte 15 membres nommés par le lieutenant gouverneur en conseil. Les membres ont la responsabilité d'élaborer des politiques et d'approuver l'attribution des fonds conformément au mandat du Conseil et à la confiance que lui accorde la population.

Le mandat du Conseil a été défini en 1965 par la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba qui stipule que le Conseil « a pour objet d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution des travaux d'art ».

Le Conseil prend lui-même ses décisions concernant l'attribution des fonds parce qu'il est un organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement provincial. L'harmonie de la relation est maintenue par les consultations suivies avec la communauté artistique afin de répondre de manière efficace aux changements de la communauté artistique et de prendre des décisions bien éclairées.

Le directeur général du Conseil veille à son bon fonctionnement et s'assure que les politiques du Conseil sont mises en œuvre. Le personnel compte 18 personnes, y compris six experts conseil de programmes qui gèrent le processus de subventions et agissent en tant qu'agents de liaison entre la communauté artistique et le Conseil. Les experts conseil remettent également des évaluations et des rapports aux divers comités du Conseil aux fins de considération. De plus, l'une des tâches essentielles des experts conseil est d'aider les demandeurs à comprendre le processus d'attribution des subventions.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

Le Conseil prend toutes les mesures nécessaires pour fonctionner de manière objective, transparente et équitable. L'un des principes fondamentaux dans l'atteinte de cet objectif est que les décisions concernant l'octroi des subventions sont prises sans lien de dépendance avec le gouvernement. Toutefois, le Conseil doit rendre compte de la façon dont il prend ses décisions. Il doit continuellement maintenir l'équilibre entre le besoin d'encourager l'expression artistique et le besoin de s'assurer que les fonds sont dépensés efficacement.

Chaque année, le Conseil reçoit plus de 800 demandes et distribue plus de 500 subventions. Pour veiller à ce que ses ressources financières limitées soient utilisées sagement et que les décisions soient prises de manière juste et objective, le Conseil préconise la méthode d'évaluation par les pairs comme pierre angulaire du processus d'octroi des subventions.

Le critère principal pour déterminer quelles demandes recevront une subvention est l'excellence artistique. Plusieurs autres critères, comme la vitalité, l'originalité, la pertinence, la créativité, la nouveauté et l'expérimentation, de même que les compétences techniques et professionnelles sont également évalués pour aider les pairs à prendre une décision objective concernant la demande.

Les pairs sont définis comme des artistes qualifiés ou professionnels qui ont des compétences dans le domaine des demandeurs dont les dossiers sont en délibération.

L'ÉVALUATION EST FAITE DE TROIS MANIÈRES :

1. Des jurys accordent des subventions à des demandeurs en fonction des dates limites et des programmes précis.
2. Des évaluateurs étudient des demandes précises et font des recommandations au Conseil.
3. Un groupe consultatif rencontre le Conseil pour discuter des tendances et des préoccupations propres à la discipline.

Les recommandations du jury et dès évaluateurs sont présentées au Conseil aux fins de ratification.

Les membres du Conseil, le personnel, les jurys et les évaluateurs doivent tous respecter le code d'éthique et la politique de confidentialité qui font partie des objectifs du Conseil, dans le respect d'un processus d'attribution des bourses qui soit neutre et transparent.

CONSEIL ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

MEMBRES DU CONSEIL

Judith Flynn, PRÉSIDENTE

Coralie Bryant, VICE-PRÉSIDENTE

Keith Berens

Jan Brancewicz, Brandon

Liz Coffman

Robert Freynet, Ste. Anne

Suzanne Gillies

Teresa Hudson, Thompson

Michael Lawrenchuk (jusqu'à novembre 2002)

Lucien Loiselle

Roger Neil, Brandon

Brian Peel

Addie Penner

Pam Rebello

Ian Ross

Derek Smith

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Douglas Riske, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dana Mohr, DIRECTRICE, COMMUNICATIONS

Debra Solmundson, DIRECTRICE, FINANCES ET ADMINISTRATION

Grace Thrasher, AGENTE DE COMMUNICATIONS (jusqu'à octobre 2002)

Miriam Baron, EXPERT-CONSEIL DE PROGRAMME (Musique, Projets de voyages, Concours et prix, et Bourses d'études)

Marian Butler, EXPERT-CONSEIL DE PROGRAMME (Arts visuels)

Jazz de Montigny, EXPERT-CONSEIL DE PROGRAMME (Arts autochtones)

Louise Fiset, AGENTE DE PROGRAMME (jusqu'à juillet 2002)

Sue Hemphill, EXPERT-CONSEIL DE PROGRAMME (Programmes d'accès et liaisons communautaires)

Richard Holden, AGENT DE PROGRAMME (jusqu'à octobre 2002)

Susan Israel, EXPERT-CONSEIL DE PROGRAMME (Danse et théâtre, et Programme des artistes à l'école)

Mark Morton, AGENT DE PROGRAMME (jusqu'à juillet 2002)

Joan Thomas, EXPERT-CONSEIL DE PROGRAMME (Lettres et édition, Films et Vidéos)

Georgie Aldrich, ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Joan Colnett, ADMINISTRATRICE DES SYSTÈMES

Louise Cormier, RÉCEPTIONNISTE/ADJOINTE DE COMMUNICATIONS

Joel Crisp, ADMINISTRATEUR DES SYSTÈMES

Catherine Elchuk, ADJOINTE ADMINISTRATIVE PRINCIPALE

Pat Ihme, ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Valerie Rentz, ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Shirley Ruhr, ADJOINTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lisbeth Savard, RÉCEPTIONNISTE/ADJOINTE DE COMMUNICATIONS (Jusqu'à août 2002)

Elly Wittens, ADMINISTRATRICE DE LA COMPTABILITÉ

See Whose Face It Wears, SHEILA SPENCE

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CAM

COMITÉ DE DIRECTION

Coralie Bryant

Liz Coffman

Judith Flynn, PRÉSIDENTE

Brian Peel

Teresa Hudson

COMITÉ DE GESTION

Judith Flynn

Lucien Loiselle

Brian Peel, PRÉSIDENT

Addie Penner

Derek Smith

COMITÉ DES FINANCES ET DU PERSONNEL

Coralie Bryant, PRÉSIDENTE

Jan Brancewicz

Judith Flynn

Addie Penner

Derek Smith

COMITÉ DE PLACEMENT

Coralie Bryant

Bill Cessford (Nommé par le lieutenant gouverneur en conseil)

Judith Flynn

Derek Smith, PRÉSIDENT

GROUPE DE TRAVAIL DE LA BANQUE DES OEUVRES D'ART

Jan Brancewicz

Suzanne Gillies

Roger Neil

Brian Peel

GROUPE DE TRAVAIL FRANCOPHONE

Lucien Loiselle

Robert Freynet

Roger Neil

Derek Smith

GROUPE DE TRAVAIL DES ARTISTES INDIVIDUELS

Jan Brancewicz

Robert Freynet

Suzanne Gillies

Teresa Hudson

Pam Rebello

Ian Ross

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Keith Berens

Coralie Bryant

Liz Coffman

Addie Penner

Pam Rebello

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

Coralie Bryant

Liz Coffman

Lucien Loiselle

Roger Neil

Brian Peel

Derek Smith

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ARTISTES AUTOCHTONES

Keith Berens

Suzanne Gillies

Teresa Hudson

Ian Ross

REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE LA MANITOBA FOUNDATION FOR THE ARTS

Pam Rebello

REPRÉSENTANTS DU GROUPE CONSULTATIF SUR LES ARTS

Jan Brancewicz

Judith Flynn

Teresa Hudson

Addie Penner

REPRÉSENTANT AUPRÈS DU PROGRAMME ARTS STABILIZATION MANITOBA INC.

Derek Smith

REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE LA ALLIANCE FOR ARTS EDUCATION IN MANITOBA

Coralie Bryant

LE GROUPE CONSULTATIF SUR LES ARTS

IL EST ESSENTIEL QUE LE CONSEIL SOIT À L'ÉCOUTE DE LA COMMUNAUTÉ ARTISTIQUE DU MANITOBA POUR QU'IL PUISSE RÉPONDRE EFFICACEMENT AUX BESOINS DES ARTISTES PROFESSIONNELS ET DES ORGANISMES ARTISTIQUES. CETTE ANNÉE, LE CONSEIL A ÉTABLI UN NOUVEAU GROUPE CONSULTATIF MULTIDISCIPLINAIRE DONT LES MEMBRES SONT ÉLUS PAR LA COMMUNAUTÉ ARTISTIQUE.

LES MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF SE RÉUNISSENT DEUX FOIS PAR ANNÉE POUR :

- Chapeauter un forum sur des discussions ouvertes et l'échange d'idées, mettre le Conseil au fait des grands enjeux, préoccupations et occasions opportunes dans les arts;
- Favoriser les communications et chercher à susciter des partenariats;
- Assurer une rétroaction à l'endroit de la communauté quand ses membres font rapport aux intervenants de leurs propres disciplines; et
- Offrir une connaissance élargie et pertinente de la communauté des arts.

MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF

ARTISTES INDIVIDUELS REPRÉSENTANT LES DISCIPLINES OU LES RÉGIONS SUIVANTES :

Stephanie Ballard, DANSE

Pat Carrabre, BRANDON

Allan Chapman, ARTISTES DU NORD ET ARTISTES AUTOCHTONES

Fay Jelly, ARTS VISUELS

Alan Lacovetsky, ARTS VISUELS

Robyn Maharaj, LETTRES ET ÉDITION

Michael Matthews, MUSIQUE

Erika MacPherson, FILMS ET VIDÉOS

Jamie Oliviero, ÉDUCATION ARTISTIQUE

Lora Schroeder, THÉÂTRE

ORGANISMES REPRÉSENTANT LES DISCIPLINES SUIVANTES :

Moti Gharib Shojania, Manitoba Chamber Orchestra, MUSIQUE

Victor Jerrett Enns, Winnipeg Film Group, FILMS ET VIDÉOS

Randy Joynt, TRIP Dance, DANSE

Vera Lemecha, MAWA, ARTS VISUELS

Irène Mahé, Théatre du Grand Cercle THÉÂTRE

Michelle Peters, Association of Manitoba Book Publishers, LETTRES ET ÉDITION

Steven Schipper, Manitoba Theatre Centre, GRANDES ENTREPRISES

Andris Taskans, Prairie Fire, LETTRES ET ÉDITION

Faye Thomson, School of Contemporary Dancers, ÉDUCATION ARTISTIQUE

It's A Jungle Out There II,
SHIRLEY BROWN

ÉTATS FINANCIERS

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA **ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE** TERMINÉ LE 31 MARS 2003

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA
MANITOBA ARTS COUNCIL

Le 16 mai 2003

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION DE COMMUNIQUER L'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation des états financiers ainsi que d'autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel est la responsabilité de la direction du Conseil des arts du Manitoba.

Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, en fonction du bon jugement et des estimations de la direction. Les données financières présentées ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

La direction du Conseil des arts du Manitoba a mis au point et appliqué un système de contrôles comptables internes qui fournit un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des données financières, ainsi qu'à l'exactitude des méthodes de comptabilité et à l'efficacité des mesures de protection de l'actif.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été verifiés par Magnus & Buffie conformément aux normes de verification généralement reconnues du Canada. Le rapport des vérificateurs indique la portée de leur verification ainsi que leur opinion concernant la présentation des données continues dans les états financiers.

Par l'intermédiaire de son Comité des finances et du personnel, le Conseil assume la responsabilité de l'examen et de l'approbation des états financiers et du rapport annuel. Le Comité des finances et du personnel fait rapport au Conseil, qui approuve les états financiers et le rapport annuel avant leur publication.

DOUGLAS RISKE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

MAGNUS & BUFFIE
CHARTERED ACCOUNTANTS

Rapport des vérificateurs

Aux membres du Conseil
Manitoba Arts Council

Nous avons vérifié le bilan de Manitoba Arts Council au 31 mars 2003 et les états des recettes et dépenses et les soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Counseil au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre cabinet de comptables agréés.

Magnus & Buffie

Comptables agréés

Le 16 mai 2003

1810 - 444 St. Mary Avenue • Winnipeg, Manitoba • R3C 3T1 • Phone (204) 942-4441 • Fax (204) 944-0400

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2003

	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES	LE FONDS PASSERELLES	TOTAL 2003	TOTAL 2002
ACTIF				
Encaisse et placements à court terme *(note 3)*	945 436 $	- $	945 436 $	1 541 885 $
Revenu sur les intérêts courus	25 980	-	25 980	27 485
Comptes débiteurs	73 937	-	73 937	46 559
Charges payés d'avance	251 084	-	251 084	1 512
	1 296 437	-	1 296 437	1 617 441
Subventions à recevoir de la Province du Manitoba *(note 11)*	36 000	-	36 000	36 000
Placements à long terme *(note 4)*	500 000	-	500 000	500 000
Instruments de musique	104 796	-	104 796	104 796
Oeuvres d'art	344 226	-	344 226	344 226
Immobilisations *(note 5)*	118 759	-	118 759	42 772
Soldes interfonds	(503 486)	503 486	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	**1 896 732 $**	**503 486 $**	**2 400 218 $**	**2 645 235 $**
SOLDES DES CHARGES À PAYER ET DES FONDS				
Éléments de passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	142 418	-	142 418	160 780
Engagements afférents aux subventions et aux programmes	1 163 445	327 470	1 490 915	1 356 206
Produits des subventions différées *(note 7)*	20 000	175 400	195 400	483 980
	1 325 863	502 870	1 828 733	2 000 966
Investissements dans les instruments musique et les œuvres d'art	449 022	-	449 022	449 022
	1 774 885	502 870	2 277 755	2 449 988
Solde des fonds				
Investis en éléments d'actif	118 759	-	118 759	42 772
Sans restrictions	3 088	616	3 704	152 475
	121 847	616	122 463	195 247
TOTAL DES SOLDES DES CHARGES À PAYER ET DES FONDS	**1 896 732 $**	**503 486 $**	**2 400 218 $**	**2 645 235 $**

Approuvé au nom du Conseil

PRÉSIDENTE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA **ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES** POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES	LE FONDS PASSERELLES	TOTAL 2003	TOTAL 2002
RECETTES				
Province du Manitoba - Subvention de fonctionnement *(note 9)*	7 317 300 $	- $	7 317 300 $	7 317 300 $
Province du Manitoba - Subvention Passerelles	-	1 178 580	1 178 580	746 020
Revenu de placement	81 564	-	81 564	114 562
Autres recettes	24 682	-	24 682	8 220
	7 423 546	**1 178 580**	**8 602 126**	**8 186 102**
DÉPENSES				
ORGANISMES				
Subventions annuelles et de fonctionnement				
Écoles de formation artistique	141 000	7 000	148 000	148 000
Organismes de services aux artistes	168 500	8 425	176 925	181 125
Compagnies de danse	885 000	43 750	928 750	928 750
Organismes de musique	1 220 500	21 025	1 241 525	1 270 675
Compagnies de théâtre	1 343 000	67 150	1 410 150	1 410 150
Organismes dans le domaine des arts visuels	591 500	29 575	621 075	631 575
Éditeurs de livres	194 039	9 701	203 740	203 699
Éditeurs de périodiques	201 000	10 050	211 050	211 050
Organisations multidisciplinaires	80 000	4 000	84 000	47 250
	4 824 539	200 676	5 025 215	5 032 274
Programme d'aide à la gestion	-	15 000	15 000	76 020
Organisation d'activités	216 208	-	216 208	234 827
	5 040 747	215 676	5 256 423	5 343 121
ARTISTES INDIVIDUELS				
Perfectionnement professionnel	210 631	-	210 631	200 842
Création et production	725 913	-	725 913	699 774
Arts autochtones	-	133 557	133 557	-
	936 544	133 557	1 070 101	900 616
DÉVELOPPEMENT DES ARTS				
Résidences	237 705	20 000	257 705	249 101
Passerelles	-	70 872	70 872	-
Tournées	224 802	-	224 802	192 427
Stabilisation des arts	-	200 000	200 000	200 000
Événements exceptionnels pour les arts	115 740	-	115 740	101 275
Autres	46 400	-	46 400	59 050
Subvention de la conférence sur l'enseignement des arts	-	-	-	30 000
Prix de distinction en arts	30 000	-	30 000	-
	654 647	290 872	945 519	831 853
	6 631 938	640 105	7 272 043	7 075 590
Mise en oeuvre des programmes artistiques *(l'annexe)*	639 059	102 387	741 446	684 021
	7 270 997	742 492	8 013 489	7 759 611
Dépenses administratives (l'annexe)	695 299	-	695 299	614 585
	7 966 296	742 492	8 708 788	8 374 196
Annulation des engagements	(33 878)	-	(33 878)	(47 065)
DÉPENSES TOTALES	**7 932 418**	**742 492**	**8 674 910**	**8 327 131**
EXCÉDENTS DE REVENUS (DÉPENSES) POUR L'EXERCICE	**(508 872) $**	**436 088 $**	**(72 784) $**	**(141 029) $**

Les notes afférentes font partie intégrante des ces états financiers.

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA **ÉVOLUTION DE LA SITUATION DU SOLDE DU FONDS** POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES	LE FONDS PASSERELLES	TOTAL 2003	TOTAL 2002
Solde du Fonds à l'ouverture de l'exercice	**178 739 $**	**16 508 $**	**195 247 $**	**336 276 $**
Excédents de revenus (dépenses) pour l'exercice	(508 872)	436 088	(72 784)	(141 029)
Transfert interfonds	451 980	(451 980)	-	-
SOLDE DU FONDS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**121 847 $**	**616 $**	**122 463 $**	**195 247 $**

1. COMPÉTENCES ET OBJECTIFS

Le Conseil des arts du Manitoba a été créé en 1965 en vertu de la Loi sur le Conseil des arts dans le but de « (...) promouvoir l'étude, l'appréciation, la réalisation et la diffusion des œuvres d'art ». Le Conseil est un organisme de bienfaisance (fondation publique) enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu Canada et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. SOMMAIRE DES PLUS IMPORTANTES CONVENTIONS COMPTABLES ET PRATIQUES DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS FINANCIÈRES

(A) BASE DE LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Ces états financiers sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et correspondent aux conventions comptables énumérées dans les notes afférentes aux états financiers.

(B) COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les états financiers indiquent les activités des fonds suivants qui relèvent du Conseil :

(i) Fonds des subventions et des programmes

Ce fonds fait état des activités liées aux versements des subventions et à l'administration des programmes dans le cadre des objectifs du Conseil, tel que le prévoit la Loi sur le Conseil des arts.

(ii) Le fonds Passerelles

Ce fonds a été mis en place en juin 1999 dans le but d'encourager les nouveaux projets en matière de développement et de pratique des arts, d'améliorer l'accès du public aux arts ainsi que les compétences administratives des organisations œuvrant dans le milieu. En outre, le programme a pour objet de favoriser la création de nouveaux partenariats, d'offrir un plus grand nombre de possibilités de perfectionnement professionnel et de participer à l'éducation des spectateurs. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses, le cas échéant, est transféré au Fonds des subventions et des programmes. Le montant, déterminé par le Conseil, servira à réaliser des buts et objectifs similaires.

(C) CONSTATATION DES PRODUITS

Le Conseil a adopté la méthode comptable du report pour les contributions. Les contributions perçues ou recevables qui ne sont pas assujetties à des restrictions sont comptabilisées à titre de recettes dans le fonds pertinent. Les contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées à titre de recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées.

(D) ENGAGEMENTS POUR SUBVENTIONS

Les coûts afférents aux subventions et aux programmes sont comptabilisés au chapitre des dépenses lorsque le Conseil les a officiellement approuvés et qu'il s'est engagé à les verser. Les engagements annulés qui figurent dans les états financiers correspondent aux annulations des dépenses de l'exercice précédent.

(E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont indiquées dans le bilan au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire d'après la durée de vie utile estimative, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans

(F) PLACEMENTS

Les placements sont présentés au prix coûtant.

(G) INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET ŒUVRES D'ART

Les instruments de musique et les œuvres d'art sont indiqués dans les états de la situation financière comme des éléments d'actif au prix coûtant et donnent droit à un crédit de compensation dans les placements en instruments de musique et en œuvres d'art.

(H) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil des arts du Manitoba comprennent l'encaisse, des sommes à recevoir, des placements, des comptes créditeurs, des charges à payer et des dépenses engagées mais non payées afférentes aux subventions et aux programmes. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la valeur comptable de ces instruments correspond approximativement à leur juste valeur et que l'utilisation de tels instruments n'expose pas le Conseil à des risques importants d'intérêts, de monnaie ou de crédit qui découleraient de tels instruments financiers.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

Les encaisses et les placements à court terme comprennent une encaisse de 79 237 $ (90 705 $ en 2002) et des placements à court terme totalisant 866 199 $ (1 451 180 $ en 2002). Les investissements à court terme viennent à échéance entre avril 2003 et juin 2003 et leurs taux de rendement se situent entre 2,9 % et 3,1 %.

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme comprennent 500 000 $ (500 000 $ en 2002) en billets de dépôt de premier rang de la Banque Royale, au taux de rendement de 6,05 %, venant à échéance le 26 mai 2003. La juste valeur approchée des billets est de 527 000 $ (516 000 $ en 2002).

5. ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement de bureau	103 785 $	18 458 $	85 327 $	1 926 $
Matériel informatique et logiciels	251 150	217 718	33 432	40 846
	354 935 $	**236 176 $**	**118 759 $**	**42 772 $**

6. OEUVRES D'ART

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1998, le Conseil des arts du Manitoba a déménagé les œuvres de la Banque des arts visuels à la Art Gallery of Southwestern Manitoba. La Manitoba Foundation for the Arts a octroyé une subvention à la Art Gallery of Southwestern Manitoba pour l'entretien, l'entreposage et l'exposition de ces œuvres. L'entente d'échange d'œuvres d'art entre le Conseil et la Art Gallery of Southwestern Manitoba prendra fin le 30 juin 2003.

7. RECETTES PROVENANT DES SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Les recettes différées comportent de fonds non employés qui seront attribués au fonds Passerelles de la manière suivante:

	2003		2002	
	Fonds des subventions et des programmes	Le fonds passerelles	Fonds des subventions et des programmes	Le fonds passerelles
Liaisons communautaires	- $	30 000 $	- $	100 000 $
Programme d'aide à la gestion	5 000	-	5 000	23 980
Arts autochtones	-	10 400	-	144 000
Initiative de l'enseignement des arts	-	20 000	-	50 000
Artistes dans la communauté	-	115 000	-	145 000
Développement du site web	-	-	-	16 000
Projet ethnoculturel	15 000	-	-	-
	20 000 $	175 400 $	5 000 $	478 980 $

8. ENGAGEMENT RELATIF AU CONTRAT DE LOCATION

Le Conseil a signé, pour ses bureaux, un contrat de location qui vient à échéance le 31 mars 2012. Le loyer annuel de base est de 93 624 $. Le loyer ne tient pas compte de la clause d'indexation s'appliquant aux taxes, aux primes d'assurance, aux services publics et aux frais d'entretien de l'immeuble.

9. ENTENTE DE FINANCEMENT

L'entente de financement conclue avec la Province du Manitoba fixe les conditions générales de financement pour une période de cinq ans, qui s'est terminée le 31 mars 2000. Au cours de la période, le Conseil pouvait conserver un montant maximal de 1 000 000 $ en produits accumulés. Tout montant supérieur à 1 000 000 $, à l'exception des fonds exemptés en vertu de l'entente de financement, aurait été remis sur demande à la Province du Manitoba. D'après la présente entente de financement, il n'y avait pas de montant à rembourser à la Province. Au 31 mars 2003, le Conseil négociait avec la Province du Manitoba les dispositions d'une nouvelle entente de financement.

10. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés admissibles du Conseil sont inscrits à la Caisse de retraite de la fonction publique du Manitoba. Le Conseil participe sur une base de capitalisation intégrale, et ses cotisations de 12 015 $ (10 326 $ en 2002) représentent l'ensemble de ses obligations pour l'exercice.

11. INDEMNITÉS DE DÉPART

À compter du 31 mars 1999, le Conseil, à titre d'organisme de la Couronne, est tenu d'inscrire tout élément du passif lié à des indemnités de départ. La Province du Manitoba reconnaît un passif d'ouverture payable depuis le 1er avril 1998 (36 000 $) aux organismes de la Couronne. Tout changement ultérieur aux indemnités de départ incombera au Conseil. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003, le Conseil a inscrit un montant de 55 857 $ (50 500 $ en 2002). Cette indemnité figure dans les créditeurs et charges à payer.

12. SUBVENTIONS SPÉCIALES

Pendant l'année, le Conseil a reçu une subvention spéciale de 200 000 $ de la Province du Manitoba en vertu d'un accord à l'effet que le Conseil accorderait une subvention spéciale de 200 000 $ au Winnipeg Symphony Orchestra. La subvention reçue de la Province et la subvention accordée au Winnipeg Symphony Orchestra ont été exclues de l'état des recettes et dépenses.

13. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas inclus dans les états financiers, le Conseil ayant déterminé que l'état des flux de trésorerie peut être établi rapidement en consultant les autres états financiers.

14. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Une portion importante des recettes totales du Conseil provient de la Province du Manitoba sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

15. MONTANTS COMPARATIFS

Les montants comparatifs présentés dans les états financiers ont été redressés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice en cours.

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA **TABLEAU DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES** POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES	
	TOTAL 2003	**TOTAL 2002**
Salaire et avantages sociaux	411 221 $	367 894 $
Réunions du Conseil	71 583	87 985
Amortissement	46 352	34 946
Loyer	64 436	30 083
Frais postaux, téléphoniques et de messagerie	24 477	20 524
Fournitures de bureau, imprimerie et papeterie	19 190	18 954
Dépenses et frais de déplacement du personnel	18 866	14 691
Honoraires professionnels	6 395	22 625
Réparations et entretien de l'équipement	3 076	3 484
Assurance et divers	7 203	5 899
TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES	**672 799**	**607 085**
Autres dépenses administratives		
Administration de la Banque des oeuvres d'art	22 500	7 500
	695 299 $	**614 585 $**

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA **TABLEAU DES DÉPENSES DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ARTISTIQUES**
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES	**FONDS PASSERELLES**	**TOTAL 2003**	**TOTAL 2002**
Salaire et avantages sociaux	373 404 $	67 155 $	440 559 $	448 634 $
Honoraires et dépenses des jurés	71 870	6 500	78 370	74 031
Communications	45 940	2 198	48 138	39 047
Consultations avec la communauté	3 596	9 267	12 863	14 502
Loyer	51 545	6 290	57 835	39 691
Frais postaux, téléphoniques et de messagerie	6 983	1 545	8 528	8 187
Honoraires professionnels	73 083	-	73 083	5 100
Fournitures de bureau	3 907	53	3 960	3 062
Dépenses et frais de déplacement du personnel	8 731	9 379	18 110	37 767
Développement du site web	-	-	-	14 000
	539 059 $	**102 387 $**	**741 446 $**	**684 021 $**

« J'AIMERAIS EXPRIMER TOUS MES REMERCIEMENTS ET MA RECONNAISSANCE POUR L'AIDE... QUE LE CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA M'A APPORTÉE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA BOURSE D'ÉTUDES QUE J'AI REÇUE RÉCEMMENT... VOTRE AIDE GÉNÉREUSE M'A ENCORE UNE FOIS PERMIS DE RETOURNER À L'ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE POUR MA DERNIÈRE ANNÉE... J'AI AUSSI HÂTE DE DÉCOUVRIR CE QUE L'AVENIR ME RÉSERVE, AINSI QUE LES DÉFIS ET LES TRIOMPHES QUI M'ATTENDENT APRÈS L'OBTENTION DE MON DIPLÔME... JE NE DIRAI JAMAIS ASSEZ À QUEL POINT L'AIDE FOURNIE PAR LE CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA M'A AIDÉ LORSQUE J'ÉTAIS À L'ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE; VOUS M'AVEZ PERMIS D'ÉTUDIER CE QUE J'AIME, ET JE VOUS EN SUIS TRÈS RECONNAISSANT. »

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

LISTE DES SUBVENTIONS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES - TOTAL 5 040 747 $

SUBVENTIONS ANNUELLES ET DE FONCTIONNEMENT- TOTAL 4 824 539 $

Des subventions de soutien sont accordées à divers organismes de spectacles importants, aux organismes dans le domaine des arts visuels, aux éditeurs choisis de livres et de périodiques de Manitoba, aux organismes de services aux artistes et à divers organismes dévoués à la formation des artistes professionnels en danse et en théâtre.

ÉCOLES DE FORMATION ARTISTIQUE 141 000 $

Demandes: 3 Montant demandé: 149 900 $ Subventions: 3

APPRÉCIATEURS:

Vincent Warren	Montréal
Lee Eisler	Venice
William Poole	Waterloo

RÉCIPIENDAIRES:

École de Ballet Royal de Winnipeg (Subvention de fonctionnement)	118 000 $
School of Contemporary Dancers Inc. (Subvention de fonctionnement)	1 000 $
École nationale de théâtre (Subvention de fonctionnement)	22 000 $

ORGANISMES DE SERVICES AUX ARTISTES 168 500$

Demandes: 4 Montant demandé: 182 410 $ Subventions: 4

APPRÉCIATEURS:

Robert Spickler	Île des Soeurs
Colleen Blake	Niagara on the Lake
Per Brask	Winnipeg
Martie Fishman	Calgary

RÉCIPIENDAIRE:

Manitoba Association of Playwrights Inc. (Subvention annuelle)	44 000 $

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉVALUATION:

Mela Constantinidi	Ottawa
Gerald Saul	Regina
Glenn Alteen	Vancouver
Wanda Koop	Winnipeg
Grace Nickel	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Manitoba Crafts Council (Subvention annuelle)	10 000 $

APPRÉCIATEUR:

Susan Hogarth	Regina

RÉCIPIENDAIRES

Association of Manitoba Book Publishers (Subvention de fonctionnement)	36 500 $
Manitoba Writers' Guild Inc. (Subvention de fonctionnement)	78 000 $

COMPAGNIES DE DANSE 885 000 $

APPRÉCIATEURS:

Vincent Warren	Montréal
Lee Eisler	Venice
William Poole	Waterloo

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT: 710 000$

Demande: 1 Montant demandé: 735 000 $ Subvention: 1

RÉCIPIENDAIRE:

Ballet Royal de Winnipeg (Incluant 10 000$ pour tournées)	710 00$

SUBVENTIONS ANNUELLES 175 000 $

Demandes: 3 Montant demandé: 203 500 $ Subventions: 3

RÉCIPIENDAIRES:

Ruth Cansfield Dance Company Inc.	60 000 $
Winnipeg's Contemporary Dancers Inc.	94 500 $
TRIP Dance Company Inc.	20 500 $

ORGANISMES DE MUSIQUE 1 220 500 $

APPRÉCIATEURS:

Dr. Glen Carruthers	Brandon
Geoffrey Moull	Thunder Bay
Judy Slivinski	Winnipeg

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT: 1 081 500 $

Demandes: 3 Montant demandé: 1 050 000 $ Subventions: 3

RÉCIPIENDAIRES:

Manitoba Opera Association Inc.	185 000 $
Manitoba Chamber Orchestra Inc.	96 500 $
Orchestre symphonique de Winnipeg (Incluant 70 000$ pour tournées)	800 000 $

SUBVENTIONS ANNUELLES: 139 000 $

Demandes: 6 Montant demandé: 154 000 $ Subventions: 6

RÉCIPIENDAIRES:

Brandon Chamber Players Inc.	15 000 $
Winnipeg Chamber Music Society	15 000 $
Winnipeg Singers	24 000 $
GroundSwell	38 000 $
Winnipeg Jazz Orchestra Inc.	7 000 $
MusikBarock Ensemble Inc.	40 000 $

COMPAGNIES DE THÉÂTRE — 1 343 000 $

APPRÉCIATEURS:

Robert Spickler	Île des Soeurs
Colleen Blake	Niagara on the Lake
Per Brask	Winnipeg
Martie Fishman	Calgary

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT: **1 194 000 $**

Demandes: 4 Montant demandé: 1 377 000 $ Subventions: 4

RÉCIPIENDAIRES:

Manitoba Theatre Centre	562 000 $
Manitoba Theatre for Young People Inc.	194 000 $
Prairie Theatre Exchange Inc.	287 000 $
Le Cercle Molière Inc.	151 000 $

SUBVENTIONS ANNUELLES: **149 000 $**

Demandes: 4 Montant demandé: 173 000 $ Subventions: 4

RÉCIPIENDAIRES:

Winnipeg Jewish Theatre Inc.	54 900 $
Theatre Projects Manitoba Inc.	37 600 $
Adhere And Deny Inc.	17 000 $
Shakespeare in the Ruins Inc.	39 500 $

ORGANISMES DANS LE DOMAINE DES ARTS VISUELS — 591 500 $

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉVALUATION:

Mela Constantinidi	Ottawa
Gerald Saul	Regina
Glenn Alteen	Vancouver
Wanda Koop	Winnipeg
Grace Nickel	Winnipeg

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT: **87 500 $**

Demande: 1 Montant demandé: 100 000 $ Subvention: 1

RÉCIPIENDAIRE:

Art Gallery of Southwestern Manitoba	87 500 $

SUBVENTIONS ANNUELLES: **504 000 $**

Demandes: 8 Montant demandé: 628 825 $ Subventions: 8

RÉCIPIENDAIRES:

Winnipeg Film Group Inc.	49 000 $
Urban Shaman Inc.	24 000 $
Plug In Inc.	128 000 $
Mentoring Artists for Women's Art Inc.	50 000 $
Floating Gallery Centre for Photography Inc.	40 000 $
Main/Access Gallery Inc.	40 000 $
Ace Art Inc.	80 000 $
Video Pool Inc.	93 000 $

ÉDITEURS DE LIVRES — 194 039 $

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT:

Demandes: 9 Montant demandé: 201 652 $ Subventions: 9

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉVALUATION:

Valerie Frith	Vancouver
Marcel Ouellette	Montréal
Fraser Seely	Calgary
Martha Sharpe	Toronto

RÉCIPIENDAIRES:

J. Gordon Shillingford Publishing	27 261 $
Great Plains Publications	22 123 $
Pemmican Publications Ltd.	15 426 $
University of Manitoba Press	16 744 $
Les Éditions des Plaines	20 097 $
Arbeiter Ring Publishing	11 640 $
Les Éditions du Blé Inc.	20 038 $
Turnstone Press Ltd.	37 002 $
Signature Editions	23 708 $

ÉDITEURS DE PÉRIODIQUES — 201 000 $

Demandes: 4 Montant demandé: 259 525 $ Subventions: 3

APPRÉCIATEUR:

John Thomson	Ottawa

RÉCIPIENDAIRES:

Arts Manitoba Publications Inc. (Border Crossings) (Subvention de fonctionnement)	94 300 $
Contemporary Verse 2 Inc. (Subvention de fonctionnement)	36 700 $
Prairie Fire Press Inc. (Subvention de fonctionnement)	70 000 $

MULTIDISCIPLINAIRE: — 80 000 $

Demande: 1 Montant demandé: 90 000 $ Subventions: 1

DATE LIMITE: Le 31 mars 2003

APPRÉCIATEUR:

Reona Brass	Regina

RÉCIPIENDAIRE:

St. Norbert Arts Centre (Subvention annuelle)

SUBVENTIONS DESTINÉES À L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS - TOTAL 216 208 $

SUBVENTIONS DESTINÉES À LA PRODUCTION 114 800 $

Ces subventions offrent une aide partielle pour la présentation de spectacles individuels ou d'une série de spectacles par des artistes professionnels du Manitoba.

DANSE **22 000 $**

Demandes: 4 Montant demandé: 31 500 $ Subventions: 4

DATE LIMITE: le 1er mars 2002 **11 000 $**

JURÉS:

Tamara Hicks	Brandon
Odette Heyn-Penner	Winnipeg
Faye Thomson	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Nafro Dance Productions	4 500 $
Gaile Petursson-Hiley	6 500 $

DATE LIMITE: le 1er septembre 2002 **11 000 $**

JURÉS:

Linda Rabin	Montréal
Monique Lavoie	Winnipeg
Gaile Petursson-Hiley	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Nina Battison	8 000 $
Rachel Niekamp	3 000 $

MUSIQUE **37 800 $**

Demandes: 10 Montant demandé: 71 800 $ Subventions: 8

DATE LIMITE: le 1er mars 2002

JURÉS:

James Keelaghan	Winnipeg
Derek Morphy	Winnipeg
Karla Ferguson	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

The Opera Project	3 000 $
Winnipeg Philharmonic Choir	3 250 $
Musée des Beaux-Arts de Winnipeg	1 800 $
The Musical Offering	4 000 $
West End Cultural Centre	13 000 $
Virtuosi Concerts	7 000 $
The Winnipeg Classical Guitar Society	750 $
Canzona	5 000 $

THÉÂTRE **55 000 $**

Demandes: 19 Montant demandé: 99 620 $ Subventions: 15

DATE LIMITE: le 1er mars 2002 **26 200 $**

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉVALUATION

Brian Richardson	Sandy Hook
Patricia Hunter	Winnipeg
Marsha Knight	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Fred McLean	3 000 $
Sarasvati Dramatic Theatre Productions & Repertory	3 000 $
Red Hen Productions	3 000 $
Dry Cold Productions	6 000 $
Lame Ass Productions	3 000 $
Persnickety Players	3 000 $
Flying Eggs Story Theatre	2 200 $
The Winnipegger Ensemble	3 000 $

DATE LIMITE: le 1er septembre 2002 **28 800 $**

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉVALUATION:

Eugene Stickland	Calgary
Nancy Drake	Winnipeg
Stan Lesk	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Who Knows Productions	4 000 $
Sarasvati Dramatic Theatre Productions & Repertory	3 000 $
Royal Liechtenstein Theatre Company	8 300 $
The King's Players	3 500 $
Needle-in-a-Haystack Productions	2 000 $
Rubena Sinha	5 000 $
Toothsome Breed Theatre Company	3 000 $

SUBVENTIONS DESTINÉES AUX EXPOSITIONS - ARTS VISUELS 60 003 $

Le programme de subventions destinées aux expositions vise à favoriser l'exposition d'oeuvres d'artistes manitobains dans le domaine des arts visuels. Trois catégories d'expositions sont admissibles à une aide dans le cadre du programme: des expositions organisées par des galeries sans but lucratif et des organismes culturels, les expositions concours et les expositions spéciales ayant une importance particulière pour les arts visuels dans la province. Une partie des subventions accordées vise à couvrir les cachets payés aux artistes exposants.

Demandes: 14 Montant demandé: 208 777 $ Subventions: 10

DATE LIMITE: le 15 avril 2002

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉVALUATION:

Mela Constantinidi	Ottawa
Gerald Saul	Regina
Glenn Alteen	Vancouver
Wanda Koop	Winnipeg
Grace Nickel	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Catacomb Microcinema	2 500 $
Musée des Beaux-Arts de Winnipeg	21 000 $
Galerie III - Université du Manitoba - École des Beaux-Arts	11 798 $
Manitoba Printmakers' Association	4 800 $
Galerie 1C03	5 341 $
La Maison des Artistes	4 000 $
Coterie of Malcontents	2 564 $
Manitoba Printmakers' Association	4 674 $

Portage & District Arts Council	1 510 $
Musée des Beaux-Arts de Winnipeg	1 816 $

SUBVENTIONS DESTINÉES AUX EXPOSITIONS - CONCOURS — 19 405 $

Le programme offre un soutien partiel aux galeries d'art et aux organismes culturels sans but lucratif afin d'élaborer et de tenir des expositions-concours. Toutes les disciplines des arts visuels, incluant le cinéma, le vidéo et les arts du spectacle, sont prises en considération. La priorité est donnée aux programmes qui visent les artistes vivant et travaillant au Manitoba.

Demandes: 6 Montant demandé: 26 978 $ Subventions: 5

RÉCIPIENDAIRES:

Manitoba Crafts Council	5 000 $
Golden Prairie Arts Council	1 880 $
Arts West Council Inc.	1 650 $
Council of Manitoba Artisans Inc.	8 375 $
Pembina Hills Arts Council & Gallery	2 500 $

SUBVENTIONS DESTINÉES AUX PROJETS DES ÉDITEURS DE LIVRES — 17 000 $

Les subventions destinées aux projects des éditeurs de livres sont accordées aux éditeurs de livres manitobains afin de favoriser la publication d'éditions originale d'ouvrages manitobains et canadiens d'importance culturelle.

Demandes: 4 Montant demandé: 18 000 $ Subventions: 4

RÉCIPIENDAIRES:

Hybrid Publishing Co-op Ltd.	3 000 $
Hybrid Publishing Co-op Ltd.	3 000 $

APPRÉCIATEUR:

Bryon Sheldrick	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Fernwood Publishing Co. Ltd	5 000 $

APPRÉCIATEUR:

Pat Sanders	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Heartland Associates Inc.	6 000 $

SUBVENTIONS DESTINÉES AUX PROJETS DES EDITEURS DE PÉRIODIQUES — 5 000 $

Le programme accorde une aide à divers éditeurs de périodiques manitobains dans le but de favoriser la production de meilleurs articles sur les arts et de promouvoir la création d'oeuvres de poésie et de courts textes de fiction. Le montant maximal au cours d'un exercice est de 5 000 $

Demande: 1 Montant demandé: 5 000 $ Subvention: 1

APPRÉCIATEUR:

Kerry Ryan	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Tart Magazine	5 000 $

SUBVENTIONS AUX ARTISTES INDIVIDUELS - TOTAL — 936 544 $

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL - TOTAL — 210 631 $

SUBVENTIONS DESTINÉES AU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL — 36 524 $

Ces subventions sont octroyées pour les projets de moins de quatre mois. Elles permettent aux artistes de se consacrer à un projet particulier lié à leur discipline artistique ou de régler les frais engagés à l'occasion de déplacements importants pour leur carrière. Les études menant à l'obtention d'un diplôme ne donnent pas droit aux subventions du programme.

DANSEURS/CHORÉOGRAPHES — 7 500 $

Demandes: 4 Montant demandé: 14 550 $ Subventions: 2

DATE LIMITE: le 1er mars 2002 — **3 500 $**

JURÉS:

Catherine Taylor	Ottawa
James Keelaghan	Winnipeg
Derek Morphy	Winnipeg
Karla Ferguson	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Treasure Waddell	3 500 $

DATE LIMITE: le 1er octobre 2002 — **4 000 $**

JURÉS:

Monique Lavoie	Winnipeg
Gaile Petursson-Hiley	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Jolene Bailie	4 000 $

COMPOSITEURS/MUSICIENS — 24 424 $

Demandes: 12 Montant demandé: 41 775 $ Subventions: 11

DATE LIMITE: le 1er mars 2002 — **15 550 $**

JURÉS

Catherine Taylor	Ottawa
James Keelaghan	Winnipeg
Derek Morphy	Winnipeg
Karla Ferguson	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:.

Bruce W. Okrainec	750 $
Alexis Kochan	3 500 $
Yuri Klaz	750 $
Sylvia Scott Wortley	550 $
Nicky Mehta	2 000 $
Cara Luft	2 000 $
Jordan Hanson	2 500 $
Susan Hammer	3 500 $

DATE LIMITE: le 1er octobre 2002 **8 874 $**

JURÉS:

Susan Drayson	Neepawa
Fred Penner	Winnipeg
Karen Smith	Winnipeg
Ruth Wiwchar	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Andrew Balfour	2 000 $
Rosemarie van der Hooft	3 314 $
Donna Fletcher	3 560 $

DRAMATURGES **4 600 $**

Demandes: 2 Montant demandé: 5 100 $ Subventions: 2

DATE LIMITE: le 1er mars 2002 **4 600 $**

JURÉS:

Catherine Taylor	Ottawa
James Keelaghan	Winnipeg
Derek Morphy	Winnipeg
Karla Ferguson	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Deborah Patterson	1 100 $
Anne Ross	3 500 $

PROJETS À COURT TERME 46 642 $

Des montants d'une valeur maximale de 1 000 $ sont versés à des artistes qui ont entrepris des projets individuels de moindre envergure. Ces subventions visent à couvrir les frais liés au perfectionnement artistique, à des études particulières et à la participation à des ateliers ou à des séminaires. Les subventions servent également à la préparation d'expositions et à la poursuite de travaux.

ARTISANATS **1 625 $**

Demandes: 2 Montant demandé: 2 000 $ Subventions: 2

RÉCIPIENDAIRES:

James Doran	1 000 $
Grace Nickel	625 $

FILMS **7 075 $**

Demandes: 15 Montant demandé: 13 379 $ Subventions:10

RÉCIPIENDAIRES:

Winston W. Moxam	400 $
Sean Garrity	1 000 $
Thomas Korzeniowski	725 $
Jeffrey Erbach	725 $
Shelagh Carter	725 $
Darryl Kinaschuk	1 000 $
Sol Nagler	500 $
Noam Gonick	750 $
Winston W. Moxam	750 $
Clive Holden	500 $

ARTS VISUELS **25 683 $**

Demandes: 39 Montant demandé: 37 162 $ Subventions: 33

RÉCIPIENDAIRES:

Leslie Newman	350 $
Warren Carther	1 000 $
ZvezdeLina Nikolova	1 000 $
Myron Turner	1 000 $
Angela Luvera	1 000 $
Karen Cornelius	1 000 $
Jennifer Stillwell	1 000 $
Cecile Clayton-Gouthro	1 000 $
S. Arden Hill	800 $
Michael Boss	1 000 $
Bob Haverluck	700 $
Elizabeth Garlicki	967 $
Paul Butler	1 000 $
E. J. (Ted) Howorth	1 000 $
Karolina Romanyk	329 $
Christine Kirouac	300 $
Daniel Barrow	1 000 $
Bonnie Marin	500 $
Shawna Dempsey	874 $
Diana Thorneycroft	1 000 $
Patrick Treacy	1 000 $
Jake Kosciuk	1 000 $
Helene E. Dyck	500 $
Jean Klimack	694 $
Doug Lewis	694 $
Walter Veito	1 000 $
Robert Sim	500 $
Paul Robles	500 $

Lita Fontaine	625 $
Jolanta Kieres Sokalska	350 $
Sarah Crawley	625 $
Jordan Van Sewell	750 $
Lesley McKenzie	625 $

VIDÉOS **400 $**

Demandes: 2 Montant demandé: 1 981 $ Subventions: 1

RÉCIPIENDAIRE:

Mary Louise Chown	400 $

LETTRES ET ÉDITION **11 859 $**

Demandes: 23 Montant demandé: 19 740 $ Subventions: 23

RÉCIPIENDAIRES:

Dennis Cooley	400 $
Abraham Arnold	350 $
John Weier	600 $
Monique Rajotte	400 $
Wayne Tefs	500 $
Allan Levine	700 $
Helen K. Wright	400 $
Alissa York	700 $
George Morrissette	500 $
Troy Bailey	652 $
Margaret Sweatman	500 $
Sheldon Oberman	383 $
Myrelene Ranville	400 $
Lorri Millan	874 $
Lori Cayer	250 $
David Bergen	500 $
Debbi Waters	500 $
Charles Leblanc	400 $
Karen Dudley	500 $
Maurice Mierau	500 $
Victor Jerrett Enns	750 $
Carol Rose	500 $
Patrick O'Connell	600 $

BOURSES D'ÉTUDES 73 000 $

Des bourses ont été accordées à des Manitobains qui suivent un programme d'études artistiques à temps plein dans un établissement postsecondaire, au Canada ou à l'étranger.

DATE LIMITE: le 1er juin 2002

DANSE **10 000 $**

Demandes: 13 Montant demandé: 27 000 $ Subventions: 8

JURÉS:

Jolene Bailie	Winnipeg
Allen MacInnis	Winnipeg
Bruce Monk	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Freya Olafson	2 000 $
Rachelle Potoski	500 $
Alexandra Elliott	1 000 $
Brook Noble	2 000 $
Jason Hillyard	2 000 $
Rachel Cooper	1 000 $
Lauren Stearns	500 $
Andree Lavergne	1 000 $

MUSIQUE **34 000 $**

Demandes: 21 Montant demandé: 67 000 $ Subventions: 14

JURÉS:

Henriette Schellenberg	Kleefeld
David Letkemann	Winnipeg
Jana Starling	Winnipeg
Jeffrey Pressiaff	Winnipeg
Yuri Hooker	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Ivan Elezovic	4 000 $
Cameron Wallis	1 500 $
Jason Nedecky	500 $
Tyrsa Gawrachynsky	500 $
Valdine Ritchie	3 000 $
Michael Nicolas	3 000 $
Colleen Richardson	4 000 $
Tatiana Roitman	1 000 $
Irene Sas	500 $
Scott Meek	2 000 $

Colin Power	2 000 $
Rosemarie Suniga	4 000 $
Gordon Gerrard	4 000 $
Maya Rafajlovic	4 000 $

THÉÂTRE **10 000 $**

Demandes: 6 Montant demandé: 18 000 $ Subventions: 4

JURÉS:

Jolene Bailie	Winnipeg
Allen MacInnis	Winnipeg
Bruce Monk	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Eric Gautron	3 000 $
Peter Mooney	1 000 $
Daria Puttaert	3 000 $
Dean Cowieson	3 000 $

ARTS VISUELS **19 000 $**

Demandes: 15 Montant demandé: 45 640 $ Subventions: 9

JURÉS:

Christine Kirouac	Winnipeg
Sheila Spence	Winnipeg
Katharine Bruce	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Elyssa Stelman	500 $
Sheridan Shindruk	3 000 $
Jarod Charzewski	4 000 $
Sarah Johnson	1 000 $
Karla McManus	500 $
Jacky Sawatzky	3 000 $
Jake Moore	3 000 $
David Perrett	1 000 $
Lori Rogers	3 000 $

SUBVENTIONS DESTINÉES AUX PROJETS À COURT TERME DE VOYAGE - ARTS DU SPECTACLE 12 247 $

Ces subventions ont pour but d'aider les artistes professionnels du Manitoba pour les frais de déplacement en fonction des occasions importantes à leur carrière. Une seule subvention maximale de 1 000 $ peut être accordée par exercice.

DANSE **2 000 $**

Demandes: 3 Montant demandé: 2 000 $ Subventions: 3

RÉCIPIENDAIRES:

Stephanie Ballard	600 $
Jolene Bailie	600 $
Emily Grizzell	800 $

MUSIQUE **7 757 $**

Demandes: 15 Montant demandé: 12 357 $ Subventions: 14

RÉCIPIENDAIRES:

Richard Johann Gillis	378 $
Bryce Kushnier	800 $
Michelle Louise Gregoire	449 $
Skender Sefa	500 $
Charlene Pauls	800 $
Phoebe Man	450 $
Michael Stecky	300 $
Colleen Skull	400 $
Andree Dagenais	750 $
Scott Senior	600 $
Larry C. A. Strachan	700 $
Donald Benedictson	400 $
Rosemarie van der Hoott	830 $
Gerry Atwell	400 $

THÉÂTRE **2 490 $**

Demandes: 6 Montant demandé: 4 462 $ Subventions: 5

RÉCIPIENDAIRES:

Dale Lakevold	440 $
Kevin Longfield	350 $
Shannan Calcutt	750 $
Brian G. Drader	600 $
Joseph Aragon	350 $

SÉANCES DE LECTURE 21 218 $

LECTURES PAR DES AUTEURS MANITOBAINS 14 423 $

Des bibliothèques et des groupes d'écrivains reçoivent des subventions pour le parrainage de séances de lecture, permettant ainsi aux auteurs manitobains d'élargir leur public.

Demandes: 20 Montant demandé: 15 573 $ Subventions: 19

RÉCIPIENDAIRES:

Prairie Fire Press Inc.	450 $
Winnipeg Folk Festival	500 $
Winnipeg International Children's Festival Inc.	600 $
Speaking Crow	800 $
Inter-Universities North	1 048 $
Living Prairie Museum	150 $
Rockwood Education Centre	300 $
Winnipeg International Writers' Festival	3 150 $
Prairie Fire Press Inc.	450 $
Winnipeg Public Library	750 $
Association of Manitoba Book Publishers Inc.	1 200 $
Rose and Max Rady Jewish Community Centre	750 $

The Manitoba Museum	2 650 $
Manitoba Association of Playwrights Inc.	475 $
Winnipeg Childrens' Literature Roundtable	250 $
Prairie Fire Press	150 $
Manitoba Holiday Festival of the Arts	250 $
Jolys Regional Library	350 $
Manitoba Canary & Finch Club	150 $

SÉANCES DE LECTURE À L'ÉCOLE — 6 795 $

Des subventions ont été accordées aux écoles dans le but de parrainer des lectures par des écrivains et des illustrateurs canadiens publiés. Les subventions ont couvert une partie des cachets et des frais de déplacement des auteurs.

Demandes: 18 Montant demandé: 7 207 $ Subventions: 18

RÉCIPIENDAIRES:

R.W. Bobby Bend School	133 $
Archwood School	100 $
Winnipeg International Writers' Festival	2 000 $
Brock Corydon School	100 $
Canadian Children's Book Centre	2 970 $
George V School	100 $
River West Park School	100 $
Inkster School	100 $
Oakbank Elementary School	100 $
Dieppe School	100 $
Neil Campbell School	100 $
Donwood School	100 $
Ralph Brown School	100 $
St. Ignatius' School	100 $
Westview School	100 $
Robert Andrews School	100 $
St. John's High School	200 $
Mennville Christian School	192 $

PRIX ET CONCOURS — 21 000 $

Les subventions sont accordées aux organismes distribuant des prix et des bourses d'études en reconnaissance d'un niveau de succès élevé lors des concours.

Demandes: 6 Montant demandé: 29 295 $ Subventions: 5

DATE LIMITE: le 1er février 2002

RÉCIPIENDAIRES:

Eckhardt-Gramatté Music Competition	11 000 $
Associated Manitoba Arts Festivals	3 500 $
Canadian Music Competitions	2 000 $
Manitoba Band Association	3 300 $
Agassiz Music Festival	1 200 $

CRÉATION ET PRODUCTION — 725 913 $

SUBVENTIONS DESTINÉES AUX COMMANDES D'OEUVRES ET AU PERFECTIONNEMENT DES ARTISTES — 168 013 $

SUBVENTIONS DESTINÉES AUX CHORÉOGRAPHES ET AUX COMMANDES D'ŒUVRES DE DANSE — 27 600 $

Des subventions d'un montant maximal de 10 000 $ par année sont accordées pour soutenir la création d'œuvres originales par des chorégraphes manitobains ainsi que des projets de création ou de production.

Demandes: 5 Montant demandé: 42 950 $ Subventions: 5

DATE LIMITE: le 1er mars 2002 — **13 200 $**

JURÉS:

Tamara Hicks	Brandon
Odette Heyn-Penner	Winnipeg
Faye Thomson	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Brent Lott	6 600 $
Christina Medina	6 600 $

DATE LIMITE: le 1er septembre 2002 — **14 400 $**

JURÉS:

Linda Rabin	Montréal
Monique Lavoie	Winnipeg
Gaile Petursson-Hiley	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Ruth Cansfield	6 200 $
Karen Kuzak	6 200 $
GroundSwell	2 000 $

SUBVENTIONS DESTINÉES AUX COMPOSITEURS ET AUX COMMANDES D'ŒUVRES MUSICALES — 71 413 $

Dans le cadre de ce programme, des fonds pouvant atteindre 10 000 $ par année sont directement versés à des compositeurs, au nom de particuliers, de troupes ou d'institutions oeuvrant dans le domaine du spectacle et ayant commandé de nouvelles oeuvres.

Demandes: 19 Montant demandé: 122 965 $ Subventions: 14

DATE LIMITE: le 1er mars 2002 — **37 062 $**

JURÉS:

Peter Hatch	Waterloo
Knut Eide Haugsoen	Winnipeg
Kinzey Posen	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Greg Lowe	5 000 $
Winnipeg Chamber Music Society	5 255 $
Orchestre Symphonique de Québec	7 348 $
GroundSwell	6 290 $
HMCS Chippawa Naval Reserve	2 945 $
L'Orchestre symphonique de Winnipeg	6 500 $
Prairie Début	3 724 $

DATE LIMITE: le 1er septembre 2002 **34 351 $**

JURÉS:

Mark Rudoff	Brandon
Allan Gilliland	Edmonton
Randolph Peters	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Mexico City Woodwind Quintet	4 580 $
Kenneth Gold	5 000 $
Jeffrey Presslaff	5 000 $
Bruce Carlson	6 290 $
Manitoba Chamber Orchestra Inc.	7 695 $
Winnipeg Jewish Theatre Inc.	3 000 $
Agassiz Music Festival	2 786 $

SUBVENTIONS DESTINÉES AUX DRAMATURGES ET AUX COMMANDES D'ŒUVRES DRAMATIQUES 54 000 $

Des subventions d'un montant maximal de 10 000 $ sont accordées pour soutenir la création d'oeuvres originales par des dramaturges manitobains ainsi que des projets de création ou de production.

Demandes: 18 Montant demandé: 145 313 $ Subventions: 13

DATE LIMITE: le 1er mars 2002 **28 000 $**

JURÉS:

Brian Richardson	Sandy Hook
Patricia Hunter	Winnipeg
Marsha Knight	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Brian G. Drader	7 000 $
Bruce McManus	7 000 $
Danny Schur	7 000 $
Dale Lakevold	3 500 $
Ross McMillan	3 500 $

DATE LIMITE: le 1er septembre 2002 **26 000 $**

JURÉS:

Eugene Stickland	Calgary
Brian G. Drader	Winnipeg
Muriel Hogue	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Margaret Sweatman	2 500 $
Shannan Calcutt	6 000 $
Gerry Atwell	5 000 $
Sharon Bajer	1 500 $
Carolyn Gray	1 500 $
Grant Guy	2 500 $
Rick Chafe	4 000 $
Leigh-Anne Kehler	3 000 $

SUBVENTIONS D'AIDE AUX AUTEURS DRAMATIQUES DÉBUTANTS 15 000 $

Le programme offre une aide à la création de nouvelles pièces écrites par des auteurs manitobains en début de carrière dont le travail affiche une qualité élevée et un potentiel exceptionnel.

Demandes: 12 Montant demandé: 36 000 $ Subventions: 7

DATE LIMITE: le 1er mars 2002 **10 000 $**

JURÉS:

Brian Richardson	Sandy Hook
Patricia Hunter	Winnipeg
Marsha Knight	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Deborah Patterson	2 500 $
Primrose Madayag	1 000 $
Marsha Knight	3 000 $
Joseph Aragon	2 500 $
Rose Condo	1 000 $

DATE LIMITE: le 1er septembre 2002 **5 000 $**

JURÉS:

Eugene Stickland	Calgary
Brian G. Drader	Winnipeg
Muriel Hogue	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

George Hunka	2 500 $
Gregory Pruden	2 500 $

SUBVENTIONS AUX ARTISANATS 20 000 $

Des subventions d'un montant maximal de 5 000 $ sont accordées à des artisanats professionnels afin de lancer un nouveau projet.

Demandes: 12 Montant demandé: 56 831 $ Subventions: 4

DATE LIMITE: le 15 septembre 2002

JURÉS:

Hilda Woolnough	Rose Valley
Doug Frey	Saskatoon
James Doran	Winnipeg
Bud Gillies	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Heidi Hunter	5 000 $
Aliza Amihude	5 000 $
Duane Perkins	5 000 $
Grace Nickel	5 000 $

CRÉATION ET PRODUCTION EN ARTS VISUELS 163 100 $

ARTS VISUELS DE TYPE A 99 250 $

Des subventions de 10 000 $ sont accordées à des artistes visuels pour leur permettre de se consacrer à un projet précis pendant l'année. Les artistes peuvent également reçevoir jusqu'à 2 500 $ afin de couvrir les coûts de leur projet.

Demandes: 27 Montant demandé: 264 501 $ Subventions: 11

DATE LIMITE: le 15 février 2002 **63 450 $**

JURÉS:

Lorne Beug	Regina
Angela Somerset	Winnipeg
Diana Thorneycroft	Winnipeg
Andrew Valko	Winnipeg
K. C. Adams	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Ken Gregory	10 000 $
Esther Warkov	10 000 $
Jennifer Stillwell	4 000 $
William Eakin	10 000 $
Shawna Dempsey	10 000 $
Wanda Koop	10 000 $
Robert Archambeau	9 450 $

DATE LIMITE: le 1er septembre 2002 **35 800 $**

JURÉS:

Tim Schouten	Dugald
Shari Hatt	Montréal
Hilda Woolnough	Rose Valley
Lita Fontaine	Winnipeg
Kevin Waugh	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

David McMillan	5 800 $
Bev Pike	10 000 $
Richard Dyck	10 000 $
Shirley Brown	10 000 $

ARTS VISUELS DE TYPE B 39 850 $

Des subventions destinées aux projets d'arts visuels pouvant atteindre 4 000 $ sont accordées pour couvrir les frais directs liés à l'élaboration d'un projet.

Demandes: 23 Montant demandé: 98 879 $ Subventions: 10

DATE LIMITE: le 15 février 2002 **15 850 $**

JURÉS:

Lorne Beug	Regina
Angela Somerset	Winnipeg
Diana Thorneycroft	Winnipeg
Andrew Valko	Winnipeg
K. C. Adams	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Lynn Richardson	4 000 $
Doug Lewis	4 000 $
Lita Fontaine	4 000 $
Barbara Flemington	3 850 $

DATE LIMITE: le 1er septembre 2002 **24 000 $**

JURÉS:

Tim Schouten	Dugald
Shari Hatt	Montréal
Hilda Woolnough	Rose Valley
Lita Fontaine	Winnipeg
Kevin Waugh	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Ted McLachlan	4 000 $
Richard Finney	4 000 $
Patrick Treacy	4 000 $
Ewa Tarsia	4 000 $
Brigitte Dion	4 000 $
K. C. Adams	4 000 $

ARTS VISUELS DE TYPE C 24 000 $

Des subventions destinées aux projets d'arts visuels pouvant atteindre 2 000 $ ont été accordées à des artistes manitobains débutants dont le travail affiche des normes de qualité élevée ou indique des promesses exceptionelles. Les subventions peuvent viser des oeuvres en cours ou un nouveau projet.

Demandes: 27 Montant demandé: 57 385 $ Subventions: 12

DATE LIMITE: le 15 février 2002 **18 000 $**

JURÉS:

Lorne Beug	Regina
Angela Somerset	Winnipeg
Diana Thorneycroft	Winnipeg
Andrew Valko	Winnipeg
K. C. Adams	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Riel Benn	2 000 $
Tanis Dick	2 000 $
Chris MacDonald	2 000 $
Dominique Rey	2 000 $
Justin Ludwar	2 000 $
Lynne Schulz	2 000 $
Ruth Maendel	2 000 $
Sue Gordon	2 000 $
Lori Fontaine	2 000 $

DATE LIMITE: le 1er septembre 2002 **6 000 $**

JURÉS:

Tim Schouten	Dugald
Shari Hatt	Montréal
Hilda Woolnough	Rose Valley
Lita Fontaine	Winnipeg
Kevin Waugh	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Jane Tingley	2 000 $
Veronica Preweda	2 000 $
Valerie Vint	2 000 $

SUBVENTIONS POUR LES FILMS 102 550 $

Des réalisateurs ayant produit des films de nature expérimentale, documentaire, dramatique ou d'animation ont bénéficié de montants d'une valuer maximale de 6 000 $ pour les frais de conception ou de montants d'une valeur maximale de 20 000 $ pour les frais de réalisation d'un projet en cours.

SUBVENTIONS POUR LES PROJETS DE FILMS 12 610 $

Demandes: 13 Montant demandé: 66 505 $ Subventions: 3

DATE LIMITE: le 15 avril 2002 **10 000 $**

JURÉS:

Evan Kelly	Halifax
Cynthia Knight	Montréal
Leuten Rojas	Ottawa
Paula Kelly	Winnipeg
Jack Lauder	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Jeff Skinner	4 000 $
Jesse Peterson	6 000 $

DATE LIMITE: le 1er octobre 2002 **2 610 $**

JURÉS:

Alexandra Zarowny	Edmonton
Mike MacDonald	Halifax
Brenna George	Winnipeg
Patrick Lowe	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Jeffrey McKay	2 610 $

SUBVENTIONS POUR LES SCÉNARIOS 21 459 $

Demandes: 13 Montant demandé: 70 382 $ Subventions: 4

DATE LIMITE: le 15 avril 2002 **6 000 $**

JURÉS:

Evan Kelly	Halifax
Cynthia Knight	Montréal
Leuten Rojas	Ottawa
Paula Kelly	Winnipeg
Jack Lauder	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

George K. Godwin	6 000 $

DATE LIMITE: le 1er octobre 2002 **15 459 $**

JURÉS:

Alexandra Zarowny	Edmonton
Mike MacDonald	Halifax
Brenna George	Winnipeg
Patrick Lowe	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Jeffrey Erbach	6 000 $
Angus Kohm	5 077 $
Darryl Kinaschuk	4 382 $

SUBVENTIONS POUR LA PRODUCTION 68 481 $

Demandes: 16 Montant demandé: 249 454 $ Subventions: 6

DATE LIMITE: le 15 avril 2002 **22 481 $**

JURÉS:

Evan Kelly	Halifax
Cynthia Knight	Montréal
Leuten Rojas	Ottawa
Paula Kelly	Winnipeg
Jack Lauder	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Ronald Hodgson	7 481 $
Carole O'Brien	5 000 $
Matthew Holm	10 000 $

DATE LIMITE: le 1er octobre 2002 **46 000 $**

JURÉS:

Alexandra Zarowny	Edmonton
Mike MacDonald	Halifax
Brenna George	Winnipeg
Patrick Lowe	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Noam Gonick	18 000 $
Cory Lussier	12 000 $
Jason Doll	16 000 $

SUBVENTIONS POUR LES VIDÉOS 90 650 $

Des artistes manitobains ayant produit des vidéos de nature expérimentale, documentaire, dramatique ou d'animation ont bénéficié de montants d'une valeur maximale de 6 000 $ pour les frais de conception ou de montants d'une valeur maximale de 20 000 $ pour les frais de réalisation d'un projet en cours

SUBVENTIONS POUR LES PROJETS DE VIDÉOS 17 000 $

Demandes: 8 Montant demandé: 47 625 $ Subventions: 3

DATE LIMITE: le 15 avril 2002 **6 000 $**

JURÉS:

Evan Kelly	Halifax
Cynthia Knight	Montréal
Leuten Rojas	Ottawa
Paula Kelly	Winnipeg
Jack Lauder	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Danishka Esterhazy	6 000 $

DATE LIMITE: le 1er octobre 2002 **11 000 $**

JURÉS:

Alexandra Zarowny	Edmonton
Mike MacDonald	Halifax
Brenna George	Winnipeg
Patrick Lowe	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Heidi Phillips	5 000 $
Murray Toews	6 000 $

SUBVENTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VIDÉOS **13 650 $**

Demandes: 3 Montant demandé: 16 260 $ Subventions: 3

DATE LIMITE: le 15 avril 2002 **8 150 $**

JURÉS:

Evan Kelly	Halifax
Cynthia Knight	Montréal
Leuten Rojas	Ottawa
Paula Kelly	Winnipeg
Jack Lauder	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Lorri Millan	4 150 $
Susan Turner	4 000 $

DATE LIMITE: le 1er octobre 2002 **5 500 $**

JURÉS:

Alexandra Zarowny	Edmonton
Mike MacDonald	Halifax
Brenna George	Winnipeg
Patrick Lowe	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Helen K. Wright	5 500 $

SUBVENTIONS POUR LA PRODUCTION DE VIDÉOS **60 000 $**

Demandes: 7 Montant demandé: 126 755 $ Subventions: 4

DATE LIMITE: le 15 avril 2002 **44 000 $**

JURÉS:

Evan Kelly	Halifax
Cynthia Knight	Montréal
Leuten Rojas	Ottawa
Paula Kelly	Winnipeg
Jack Lauder	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

John Whiteway	15 000 $
Simon Hughes	20 000 $
Jacky Sawatzky	9 000 $

DATE LIMITE: le 1er octobre 2002 **16 000 $**

JURÉS:

Alexandra Zarowny	Edmonton
Mike MacDonald	Halifax
Brenna George	Winnipeg
Patrick Lowe	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Winston W. Moxam	16 000 $

ÉCRIVAINS DE TYPE A, B ET C — 106 600 $

ÉCRIVAINS DE TYPE A — 49 600 $

Des subventions de 10 000 $ sont accordées à des auteurs professionnels pour leur permettre de se consacrer pendant un certain temps à un ouvrage de poésie, de fiction ou de non-fiction.

Demandes: 15 Montant demandé: 145 600 $ Subventions: 5

DATE LIMITE: le 15 mai 2002 **29 600 $**

JURÉS:

Linda Granfield	Etobicoke
Betty Jane Wylie	Mactier (Muskoka Township)
Todd Bruce	Winnipeg
Leon Rooke	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

David Bergen	10 000 $
Terry Jordan	9 600 $
Duncan Thornton	10 000 $

DATE LIMITE: le 15 septembre 2002 **20 000 $**

JURÉS:

Iris Loewen	Ponoka
George Amabile	Winnipeg
David Bergen	Winnipeg
Heather Frayne	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

John Weier	10 000 $
Daniel Joseph McLellan	10 000 $

ÉCRIVAINS DE TYPE B — 35 000 $

Les subventions de 5 000 $ offrent un soutien aux écrivains professionnels manitobains en début de carrière.

Demandes: 16 Montant demandé: 80 000 $ Subventions: 7

DATE LIMITE: le 15 mai 2002 — **25 000 $**

JURÉS:

Linda Granfield	Etobicoke
Betty Jane Wylie	Mactier (Muskoka Township)
Todd Bruce	Winnipeg
Leon Rooke	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

George Morrissette	5 000 $
Charlene Diehl-Jones	5 000 $
Ken Kowal	5 000 $
Clive Holden	5 000 $
Tatiana Arcand	5 000 $

DATE LIMITE: le 15 septembre 2002 — **10 000 $**

JURÉS:

Iris Loewen	Ponoka
George Amabile	Winnipeg
David Bergen	Winnipeg
Heather Frayne	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Laurie Block	5 000 $
Rob Kovitz	5 000 $

ÉCRIVAINS DE TYPE C — 22 000 $

Les subventions d'une valeur maximale de 2 000 $ sont accordées pour une variété de projets d'écriture préliminaries, en particulier l'élaboration d'un manuscrit et la recherche effectuée pour ce dernier, ou les frais de déplacement liés à un projet de création en cours.

Demandes: 19 Montant demandé: 37 500 $ Subventions: 11

DATE LIMITE: le 15 mai 2002 — **20 000 $**

JURÉS:

Linda Granfield	Etobicoke
Betty Jane Wylie	Mactier (Muskoka Township)
Todd Bruce	Winnipeg
Leon Rooke	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Rae Bridgman	2 000 $
David William Scott	2 000 $
Jason Edgerton	2 000 $
Bob Armstrong	2 000 $
Louise Duguay	2 000 $
Charmagne Reimer	2 000 $
Norm Richards	2 000 $
Marni Matikka	2 000 $
David Fuller	2 000 $
Lori Cayer	2 000 $

DATE LIMITE: le 15 septembre 2002 — **2 000 $**

JURÉS:

Iris Loewen	Ponoka
George Amabile	Winnipeg
David Bergen	Winnipeg
Heather Frayne	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Kirsten Brooks	2 000 $

SUBVENTIONS MAJEURES DESTINÉES AUX ARTS 75 000 $

Les subventions majeures destinées aux arts, d'une valeur de 25 000 $ chacune, visent à reconnaître les artistes manitobains qui se sont distingués dans le passé et dont l'apport continue d'être important pour les arts au Manitoba et au Canada. Grâce à ces subventions majeures, des artistes peuvent se consacrer à leur art pendant la majeur partie d'une année.

Demandes: 13 Montant demandé: 306 000 $ Subventions: 3

DATE LIMITE: le 15 janvier 2003

JURÉS:

Dale Amundson	Winnipeg
Sandra Birdsell	Regina
Holly Harris	Winnipeg
Martin Kinch	Vancouver

RÉCIPIENDAIRES:

Wanda Koop	25 000 $
Reva Stone	25 000 $
David Bergen	25 000 $

DÉVELOPPEMENT DES ARTS - TOTAL 654 647 $

PROGRAMME ACCÈS 15 000 $

Le but de ce programme est de financer les projets qui permettent aux artistes de devenir professionnels. Le programme est conçu pour les artistes appartenant aux groupes qui doivent surmonter des obstacles pour avoir pleinement accès au milieu artistique professionnel.

Demandes: 5 Montant demandé: 29 500 $ Subventions: 3

DATE LIMITE: le 7 février 2003

JURÉS:

Lori Blondeau	Saskatoon
Barbara Croall	St. Norbert
Brenden Sawatzky	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Michael Blais	5 000 $
Cross Communities Art Project Inc.	5 000 $
Manju Lodha	5 000 $

PROGRAMME INNOVARTS 31 400 $

Le programme InnovArts vise les projets artistiques innovateurs. L'aide est accordée pour des projets qui permettent d'explorer de nouvelles avenues dans un domaine artistique, de présenter des programmes d'art imaginatifs et d'offrir des programmes d'animation artistique à la collectivité. Parce qu'ils sont flexibles, ces programmes permettent de réaliser, par projet, toute une gamme d'activités créatives conçues par les candidats.

Demandes: 16 Montant demandé: 134 376 $ Subventions: 5

DATE LIMITE: le 7 février 2003

JURÉS:

Lori Blondeau	Saskatoon
Barbara Croall	St. Norbert
Brenden Sawatzky	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Art City	7 950 $
Amy Karlinsky	2 025 $
Aurora Landin	2 025 $
Christina Keeper	10 000 $
Manitoba Artists in Healthcare	9 400 $

PROGRAMME DES ARTISTES À L'ÉCOLE (PAÉ) - TOTAL 237 705$

Le programme des artistes à l'école appuie les programmes d'éducation artistique en plaçant des artistes professionnels dans les écoles afin qu'ils travaillent directement avec les élèves et les enseignants. Les programmes favorisent la participation active des élèves de tous les niveaux et mettent l'accent sur la compréhension des processus de création artistique et d'appréciation des œuvres d'art. Les artistes manitobains partagent leurs perceptions et leurs techniques avec les élèves et les enseignants, tous en les incitant à découvrir les possibilités offertes par l'éducation artistique.

Le programme des artistes à l'école compte trois volets: les stages de courte durée (5 jours), les stages de longue durée (10 jours ou plus) et les séances de lecture à l'école. Étant donné que le Conseil accorde la priorité aux écoles rurales, éloignées et du Nord, ces dernières accueillent plus de deux tiers des activités du programme des artistes à l'école et du programme de spectacles pour jeunes auditoires.

RÉPERTOIRE DES ARTISTES À L'ÉCOLE

Les projets qui font partie du Répertoire du Programme des artistes à l'école sont choisis par le conseil d'évaluation.

Demandes: 21 Projets accordées: 21 Demandes re-soumises: 22

DATE LIMITE POUR LES ARTISTES: le 1er novembre 2001

JURÉS:

Mary Louise Chown	Winnipeg
Spencer Duncanson	Winnipeg
Marcel Gosselin	La Salle
Claire Marchand	Winnipeg
Joe McLellan	Winnipeg
Louise Ogemah	Winnipeg

STAGES DE COURTE DURÉE DU PAÉ

Le programme de stages artistiques d'une semaine couvre tous les frais de déplacement et les cachets des artistes. Les cachets des artistes s'élèvent à 1 000 $ par semaine. Les écoles paient leur part directement aux artistes, soit 45% du cachet ou 450 $ par semaine. Le Conseil des arts du Manitoba paie aux artistes 55% du cachet ou 550 $ par semaine, plus les dépenses.

Demandes: 153 Montant demandé: 162 114 $ Subventions: 146

DATES LIMITES POUR LES ÉCOLES: le 30 juin 2002 et le 30 septembre 2002

Cachets des artistes et dépenses	138 993 $
Frais de voyage par avion pour les stages de courte durée	13 492 $

DANSE **4 432 $**

Judy Cook, Winnipeg 4 432 $

Oak Lake Community School, Oak Lake; Hazelridge School, Hazelridge; Immaculate Heart of Mary School, Winnipeg; God's Lake Narrows First Nations School, God's Lake Narrows; et Elm Creek School, Elm Creek.

MULTIDISCIPLINAIRES **43 969 $**

Casimiro Nhussi et Jay Stoller, Winnipeg 5 865 $

Waverley Park School, Brandon; Centennial School, Selkirk; Sigurbjorg Stefansson School, Gimli; et Victoria School, Portage la Prairie.

Evans Coffie, Winnipeg 8 330 $

St. George School, Winnipeg; Norquay School, Winnipeg; St. Boniface Diocesan High School, Winnipeg; Mapleton School, Selkirk; Melita School, Melita; Holy Ghost School, Winnipeg; École La Vérendrye School, Winnipeg; Bowsman School, Bowsman; D. R. Hamilton School, Cross Lake; et Grandview School, Grandview.

Kate Ferris, Winnipeg Beach 7 796 $

École Saint-Adolphe School, St. Adolphe; Victor H. L. Wyatt School, Winnipeg; Westgrove School, Winnipeg; Minto School, Minto; Ruth Hooker School, Selkirk; Austin Elementary, Austin; Centennial School, Lac Du Bonnet; et Falcon Beach School, Falcon Beach.

Bud Gillies, Winnipeg — 2 614 $
Treherne Elementary, Treherne; Holy Cross School, Winnipeg; et Emerson School, Emerson.

Brenda Gorlick, Winnipeg — 550 $
River West Park School, Winnipeg.

Calvin Pompana, Winnipeg — 2 434 $
St. James Collegiate, Winnipeg; Waskada School, Waskada; et Dawson Trail School, Lorette.

Susan A. Proctor, Winnipeg — 3 867 $
Riverton School, Riverton; Winnipeg South Academy, Winnipeg; Deloraine Elementary, Deloraine; Governor Semple School, Winnipeg; et Maple Leaf School, Winnipeg.

Susan et Paul Hammer, Winnipeg — 12 436 $
Taylor Elementary School, Swan River; Winnipeg Beach School, Winnipeg Beach; Gypsumville School, Gypsumville; Mafeking School, Mafeking; Birds Hill School, Winnipeg; General Vanier School, Winnipeg; et Grandview School, Grandview;

ARTS LITTÉRAIRES — **6 377 $**

Laurie Block, Winnipeg — 1 060 $
Kelsey Elementary, The Pas.

Melanie Cameron, Winnipeg — 550 $
Marion School, Winnipeg.

David H. Elias, Oakbank — 550 $
Montrose School, Winnipeg.

Margaret Shaw-MacKinnon, Winnipeg — 3 667 $
Skownan School, Skownan; Southwood School, Steinbach; Manitou Elementary, Manitou; et R. B. Russell Vocational School, Winnipeg.

Sarah Yates, Winnipeg — 550 $
Bruce Middle School, Winnipeg.

MUSIQUE — **20 701 $**

Herman Collins, Winnipeg — 3 437 $
Berens River School, Berens River; Inglis Elementary School, Inglis; et Reynolds Elementary School, Hadashville.

Fubuki Daiko, Winnipeg — 4 178 $
Whitemouth School, Whitemouth; George McDowell School, Winnipeg; et Victor Mager School, Winnipeg.

Jordan Hanson, Winnipeg — 1 506 $
Carman Elementary, Carman; et École Saint-Joachim School, La Broquerie.

Sister Dorothy, Winnipeg — 5 715 $
Lakefront School, Crane River ; Pine Dock School, Pine Dock; Gypsumville School, Gypsumville; Glenwood School, Winnipeg; God's Lake Narrows First Nations School, God's Lake Narrows; et Frontier Collegiate, Cranberry Portage.

Len Udow, Winnipeg — 5 528 $
Wayoata School, Winnipeg; Victory School, Winnipeg; Ninette Elementary, Ninette; Reston Elementary School, Reston; Lord Wolseley School, Winnipeg; Dr. D.W. Penner School, Winnipeg; et Duke of Marlborough School, Churchill.

THÉÂTRE — **29 494 $**

Rick Chafe, Winnipeg — 550 $
University of Winnipeg Collegiate, Winnipeg.

Nancy Drake, Winnipeg — 1 176 $
Deloraine Collegiate, Deloraine.

Leigh-Anne Kehler, Winnipeg — 9 225 $
Parkside Junior High School, Altona; Rosenfeld Elementary, Rosenfeld; Sargent Park School, Winnipeg; Linden Meadows School, Winnipeg; École Neil Campbell School, Winnipeg; Niakwa Place School, Winnipeg; Gladstone Elementary, Gladstone; Gretna Elementary, Gretna; Arborg Early/Middle Years School, Arborg; Beausejour Elementary School, Beausejour; et Elmwood Elementary, Altona.

Stan Lesk, Winnipeg — 10 183 $
La Salle School, La Salle; Morris School, Morris; Pierson School, Pierson; École Héritage Immersion School, Saint-Pierre-Jolys; Killarney School, Killarney; Birtle Collegiate, Birtle; Graysville School, Graysville; Valleyview Centennial School, Brandon; Prince Edward School, Winnipeg; Shoal Lake School, Shoal Lake; et St. François Xavier Community School, St. François Xavier.

Jamie Oliviero, Lorette — 6 240 $
École River Heights Junior High School, Winnipeg; Wanipigow School, Wanipigow; Henry G. Izatt Middle School, Winnipeg; Jack River School, Norway House; Glenelm School, Winnipeg; Goose Lake High School, Roblin; et École Henri-Bergeron School, Winnipeg.

Kent Suss, Winnipeg — 2 120 $
Joseph H. Kerr School, Snow Lake; et Stevenson Island School, Stevenson Island.

ARTS VISUELS — **34 020 $**

Roland Bouchard, Winnipeg — 1 038 $
Minnewasta School, Morden.

Ilse Mohn de Gobeo, Brandon — 2 323 $
Maple Leaf Elementary School, Morden; et William S. Patterson School, Clandeboye.

Helene E. Dyck, Niverville — 4 569 $
Gillam School, Gillam; Langruth Elementary, Langruth; Roseau Valley School, Dominion City; Beaumont School, Winnipeg; et Elm Creek School, Elm Creek.

Freeze Frame, Winnipeg — 2 247 $
Hamiota Collegiate, Hamiota; John Taylor Collegiate, Winnipeg; et Joseph Wolinsky Collegiate, Winnipeg.

Marianne Gopalkrishna, Winnipeg — 3 275 $
Arborg Early/Middle Years School, Arborg; Binscarth Elementary, Binscarth; et Mel Johnson School, Wabowden.

Nancy Litchfield Hutchison, Winnipeg — 3 721 $
Pine Falls School, Pine Falls; Roland Elementary School, Roland; Bairdmore School, Winnipeg; Margaret Park School, Winnipeg; et Meadows West School, Winnipeg.

Gérald Laroche, Winnipeg — 5 628 $
Killarney School, Killarney; École Sainte-Agathe School, Sainte-Agathe; École Taché, Winnipeg; École Edward-Schreyer School, Beausejour; École Héritage Immersion School, Saint-Pierre-Jolys; Burntwood Elementary School, Thompson; et Dawson Trail School, Lorette.

Carol Ramsay, Waskada — 4 573 $
Mel Johnson School, Wabowden; Riverview School, Brandon; Wawanesa School, Wawanesa; et Rapid City School, Rapid City.

Jacky Sawatzky, Winnipeg — 1 169 $
Birtle Collegiate, Birtle.

Tooz A Crowd, Winnipeg — 5 477 $
Cecil Rhodes School, Winnipeg; Disbrowe School, Red Sucker Lake; et Killarney School, Killarney.

STAGES DE LONGUE DURÉE DU PAÉ

Le programme des stages artistiques de longue durée couvre les frais de déplacement et les cachets des artistes pour les projets de deux semaines ou plus. Les cachets des artistes s'élèvent a 1 000 $ par semaine. Les écoles paient leur part directement aux artistes, soit 45% du cachet ou 450 $ par semaine. Le Conseil des arts du Manitoba paie aux artistes 55% du cachet ou 550 $ par semaine, plus les dépenses.

Demandes: 44; Montant demandé: 93 814 $; Subventions: 44

Semaines demandées: 112 Semaines accordées: 105

Frais de voyage par avion pour les stages de longue durée — 6 400 $

Cachet des artistes et dépenses — 78 821 $

DATE LIMITE POUR LES ÉCOLES: le 30 juin 2002

APPRÉCIATEURS :

Lidi Kuiper — Winnipeg
Gary Wickens — Cranberry Portage
James Sinclair — Selkirk

DATE LIMITE POUR LES ÉCOLES: le 30 septembre 2002

APPRÉCIATEUR :

Gary Wickens — Cranberry Portage

DANSE — 4 789 $

Patti Caplette, Winnipeg — 1 100 $
River East Collegiate, Winnipeg.

Judy Cook, Winnipeg — 2 589 $
Berens River School, Berens River.

Gaile Petursson-Hiley, Winnipeg — 1 100 $
Maples Collegiate, Winnipeg.

MULTIDISCIPLINAIRE — 48 207 $

Evans Coffie, Winnipeg — 3 525 $
Lt. Col. Barker VC School, Dauphin; et Lord Nelson School, Winnipeg.

Kate Ferris, Winnipeg Beach — 6 310 $
Jack River School, Norway House.

Kate Ferris, Winnipeg Beach et Brenda Gorlick, Winnipeg — 1 419 $
Nordale School, Winnipeg.

Fubuki Daiko, Winnipeg — 2 917 $
École Prince Charles School, Portage la Prairie.

Bud Gillies, Winnipeg — 6 600 $
Robertson School, Winnipeg ; King Edward Community School, Winnipeg; Luxton School, Winnipeg; Carpathia School, Winnipeg; et École Dieppe School, Winnipeg.

Susan et Paul Hammer, Winnipeg — 2 200 $
R.H.G. Bonnycastle School, Winnipeg.

Len Udow et Margaret Shaw-MacKinnon, Winnipeg — 2 200 $
Laura Secord School, Winnipeg.

History Lives (Wayne Nicklas), Winnipeg — 2 951 $
Virden Junior High School, Virden.

Calvin Pompana, Winnipeg — 1 100 $
Kent Road School, Winnipeg.

Susan A. Proctor, Winnipeg — 1 100 $
Shamrock School Winnipeg.

Sister Dorothy et Gaile Petursson-Hiley, Winnipeg — 9 694 $
Sagkeeng Anicinabe High School, Pine Falls.

Tusia Kozub et Judy Cook, Winnipeg — 8 191 $
Peonan Point School, St. Martin; et Rossville Elementary, Norway House.

ARTS LITTÉRAIRES — 5 172 $

Laurie Block, Winnipeg — 1 100 $
Forest Park School, Winnipeg.

Margaret Shaw-MacKinnon, Winnipeg — 2 053 $
Tanners Crossing School, Minnedosa.

Sarah Yates, Winnipeg — 2 019 $
Glenboro School, Glenboro.

MUSIQUE — 3 641 $

Len Udow, Winnipeg — 3 641 $
St. Emile School, Winnipeg; Joseph Teres School, Winnipeg; et Anola School, Anola.

THÉÂTRE — 7 190 $

Leigh-Anne Kehler, Winnipeg — 1 100 $
Faraday School, Winnipeg.

Stan Lesk, Winnipeg — 2 200 $
John De Graff School, Winnipeg; et Dalhousie School, Winnipeg.

Jamie Oliviero, Lorette — 2 790 $
École Saint Germain Immersion School, Winnipeg; et River Elm School, Winnipeg.

Kent Süss, Winnipeg — 1 100 $
École Saint Norbert Immersion School, St. Norbert.

ARTS VISUELS — 9 822 $

Roland Bouchard, Winnipeg — 3 192 $
Riverbend Community School, Winnipeg; et San Antonio Elementary, Bissett.

Helene E. Dyck, Niverville — 1 583 $
Arborgate School, La Broquerie.

Freeze Frame, Winnipeg — 3 947 $
La Verendrye School, Portage la Prairie; Shamrock School, Winnipeg; et St. Emile School, Winnipeg.

Gérald Laroche, Winnipeg — 1 100 $
Arthur Day School, Winnipeg.

TOURNÉES - TOTAL 224 802 $

RÉPERTOIRE DE TOURNÉES EN SPECTACLE

Les artistes qui font partie du repertoire pour auditoires adultes et jeunes sont choisis par un conseil d'évaluation.

DATE LIMITE: le 1er octobre 2001

Demandes: 50 Subventions: 46

JURÉS: AUDITOIRES ADULTES

Susan Drayson	Neepawa
Fred Penner	Winnipeg
Karen Smith	Winnipeg
Ruth Wiwchar	Winnipeg

JURÉS: JEUNES AUDITOIRES

Susan Drayson	Neepawa
Deborah Patterson	Winnipeg
Kay Stone	Winnipeg
Dick Topping	Winnipeg

SUBVENTIONS AUX ARTISTES INDIVIDUELS ET AUX ENSEMBLES EN TOURNÉE 55 177 $

Des subventions ont été accordées à des artistes individuels et à des petits ensembles afin de leur permettre de faire des tournées dans les écoles et les collectivités manitobaines.

Sheldon Oberman	1 450 $
Ted Longbottom	10 000 $
Gerald Laroche	1 013 $
Fubuki Daiko	4 800 $
Le Théâtre Du Grand Cercle	10 000 $
Le Théâtre Du Grand Cercle	1 000 $
Fubuki Daiko	6 200 $
Gerald Laroche	2 000 $
Ted Longbottom	3 000 $
Northern Brass	3 000 $
Art Turner	7 248 $
Jasper Wood	1 400 $
George Gao	566 $
Charles Nabess	2 000 $
Sheldon Oberman	500 $
Brandon Chamber Players Inc.	1 000 $

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES EN TOURNÉE 148 775 $

Des subventions ont étés accordées à des organismes faisant du théâtre pour jeunes auditoires et auditoires adultes afin de leur permettre de faire des tourneés dans les collectivités manitobaines.

École du Ballet Royal de Winnipeg	8 000 $
School of Contemporary Dancers Inc.	2 775 $
Manitoba Theatre for Young People Inc.	55 000 $
Prairie Theatre Exchange Inc.	30 000 $
Manitoba Theatre for Young People Inc.	1 000 $
Prairie Theatre Exchange Inc.	2 000 $
MusikBarock Ensemble Inc.	10 000 $
Manitoba Theatre Centre	40 000 $

DÉVELOPPEMENT DE TOURNÉES 20 850 $

LE FOND DES ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS POUR LES ARTS - TOTAL 115 740 $

Les fonds vise à fournir une aide financière aux artistes et aux organismes artistiques professionnels du Manitoba qui souhaitent entreprendre des activités uniques ou des projets extraordinaires ou urgent en matière de perfectionnement artistique, ou qui doivent répondre à des demandes imprévues et extraordinaires avant la date limite d'un programme particulier.

Demandes: 21 Montant demandé: 158 337 $ Subventions:16

Winnipeg Musicians Association	7 500 $
Manohar Performing Arts of Canada	4 140 $
Winnipeg Singers	5 000 $
Canzona	5 000 $
Manitoba Chamber Orchestra Inc.	10 000 $
Christine Kirouac	1 500 $
Alexis Kochan	5 000 $
Angela Luvera	600 $
Urban Shaman Inc.	30 000 $
Manitoba Printmakers' Association	8 000 $
Ace Art	1 000 $
Manitoba Theatre for Young People Inc.	10 000 $
Story Vine Inc.	8 000 $
Creator's Rights Alliance	5 000 $
Collectif post-neo-rieliste	10 000 $
Prairie Fire Press Inc.	5 000 $

PRIX DE DISTINCTION EN ARTS 30 000 $

Le Prix de distinction en arts du Manitoba souligne l'excellence artistique au plus haut niveau et la carrière exceptionnelle d'artistes professionnels du Manitoba, dans quelque discipline artistique que ce soit. La remise de ce prix annuel de 30 000 $ est un moyen supplémentaire pour le Conseil des arts du Manitoba de reconnaître et d'aider les artistes professionnels de la province.

Mises en candidatures : 13 Prix : 1

DATE LIMITE : le 15 décembre 2002

JURÉS:

Joanne Morrow	Banff
Claude Dorge	Winnipeg
Henry J. Engbrecht	Winnipeg
Bruce Head	Winnipeg
Louis Ogemah	Winnipeg
Reginald Skene	Winnipeg
Jorden Morris	Winnipeg
Lise Gaboury-Diallo	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRE:

Leslee Silverman	30 000 $

LE FOND PASSERELLE - TOTAL 640 105 $

PRIMES À L'INITIATIVE - TOTAL 200 676 $

Cette aide additionnelle pour les organismes doit contribuer à la mise-en-oeuvre du plan d'ensemble des stratégies artistiques ou administratives qui permettront d'entretenir des choix et d'améliorer la qualité artistique dans le fonctionnement actuel.

ÉCOLES DE FORMATION ARTISTIQUE	**7 000 $**
École du Ballet Royal de Winnipeg	5 900 $
School of Contemporary Dancers Inc.	1 100 $
ORGANISMES DE SERVICES AUX ARTISTES	**8 425 $**
Manitoba Writers' Guild Inc.	3 900 $
Manitoba Crafts Council	500 $
Manitoba Association of Book Publishers	1 825 $
Manitoba Association of Playwrights Inc.	2 200 $
COMPAGNIES DE DANSE	**43 750 $**
Ballet Royal de Winnipeg	35 000 $
Ruth Cansfield Dance Company Inc.	3 000 $
TRIP Dance Company Inc.	1 025 $
Winnipeg's Contemporary Dancers Inc.	4 725 $
ORGANISMES DE MUSIQUE	**21 025 $**
Manitoba Chamber Orchestra Inc.	4 825 $
Manitoba Opera Association Inc.	9 250 $
Brandon Chamber Players Inc.	750 $
GroundSwell	1 900 $
MusikBarock Ensemble Inc.	2 000 $
Winnipeg Chamber Music Society	750 $
Winnipeg Jazz Orchestra Inc.	350 $
Winnipeg Singers	1 200 $
COMPAGNIES DE THÉÂTRE	**67 150 $**
Le Cercle Molière Inc.	7 550 $
Manitoba Theatre Centre	28 100 $
Manitoba Theatre for Young People Inc.	9 700 $
Prairie Theatre Exchange Inc.	14 350 $
Adhere And Deny Inc.	850 $
Shakespeare in the Ruins Inc.	1 975 $
Theatre Projects Manitoba Inc.	1 880 $
Winnipeg Jewish Theatre Inc.	2 745 $
ORGANISMES DANS LE DOMAINE DES ARTS VISUELS	**29 575 $**
Winnipeg Film Group Inc.	2 450 $
Art Gallery of Southwestern Manitoba	4 375 $
Ace Art Inc.	4 000 $
Floating Gallery Centre for Photography Inc.	2 000 $
Main/Access Gallery Inc.	2 000 $
Mentoring Artists for Women's Art Inc.	2 500 $
Plug In Inc.	6 400 $
Urban Shaman Inc.	1 200 $
Video Pool Inc.	4 650 $
ÉDITEURS DE LIVRES	**9 701 $**
Arbeiter Ring Publishing	582 $
Les Éditions des Plaines	1 005 $
Les Éditions du Blé inc	1 002 $
Great Plains Publications Ltd.	1 106 $
J. Gordon Shillingford Publishing	1 363 $
Pemmican Publications	771 $
Signature Editions	1 185 $
Turnstone Press Ltd.	1 850 $
University of Manitoba Press	837 $
ÉDITEURS DE PÉRIODIQUES	**10 050 $**
Arts Manitoba Publications Inc. (Border Crossings)	4 715 $
Prairie Fire Press Inc.	3 500 $
Contemporary Verse 2 Inc.	1 835 $
ORGANISME MULTIDISCIPLINAIRE	**4 000 $**
St. Norbert Arts Centre	4 000 $

INITIATIVE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE - TOTAL 20 000 $

Un fonds spécial pour la reconnaissance d'initiatives de programmes d'éducation artistique particuliers.

Wapanohk Eastwood Community School	20 000 $

ARTS AUTOCHTONES - TOTAL 133 557 $

ARTS AUTOCHTONES - SUBVENTIONS DE DÉPLACEMENT 30 552 $

Cette subvention aide des artistes professionnels autochtones à défrayer leur déplacement pour participer à des occasions de perfectionnement importantes pour leur spécialités ou carrière. Seule une subvention peut être accordée par année fiscale (du 1er avril au 31 mars). Le montant maximum de cette subvention est de 3 000 $.

Demandes: 21 Montant demandé: 32 990 $ Subventions: 19

Louis Ogemah	1 138 $
Myrelene Ranville	3 000 $
O. Whitford	2 549 $
Elissa Roach-Leforte	1 920 $
Lisa Hill	1 768 $
Gina Lewis	880 $
Eva Pitchenese	880 $
Irvin Head	1 703 $
Riel Benn	2 712 $
Shayla Ravenstone	796 $
Robert Harris	1 420 $
Jacquie Black	900 $

Pamela Starr	900 $
Tanya Aitkens	400 $
Krista Ferguson	160 $
Thorina Wilson	432 $
Joseph Billy Beardy	3 000 $
Grenda Gee	3 000 $
Ruth Elaine Christie	2 994 $

ARTS AUTOCHTONES - PROJETS VISANT LE DÉVELOPPEMENT CRÉATIF 76 619 $

Cette subvention aide les artistes autochtones oeuvrant dans tous les domaines artistiques à créer ou à réaliser de nouvelles oeuvres artistiques pendant une période de trois mois. Le montant maximum de la subvention est de 7 500 $

Demandes: 18 Montant demandé: 124 279 $ Subventions: 13

DATE LIMITE: le 22 juin 2002

JURÉS:

Cheryl L'Hirondelle	Dundurn
Cynthia Lickers	Toronto
Sheila Spence	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Darrell Racine	6 700 $
Fyre Graveline	7 495 $
Robert Harris	3 750 $
George Foy	3 750 $
Lynda Watts	7 454 $
Sharon Hall-White	3 750 $
Anthony Martin	3 500 $
Louis Ogemah	3 500 $
Kelly Roy	7 497 $
Linus Carl Woods	7 500 $
Catherine Mattes	7 250 $
Norway House Cree Nation Aboriginal Arts Collective	7 500 $
Aboriginal Writers Collective of Manitoba, Inc.	6 973 $

ARTS AUTOCHTONES - SUBVENTION POUR STAGE AVEC MENTOR, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT 26 386 $

Cette subvention offre une aide financière à des artistes afin qu'ils puissant atteindre leur prochain palier de carrière et de perfectionnement artistique (incluant d'acquisition d'habilités, d'apprentissage, de formation professionnelle ou de travail avec un mentor centré sur le partage d'habilités et de connaissances artistiques et culturelles). Le montant maximum de la subvention est de 5 000 $.

Demandes: 11 Montant demandé: 41 386 $ Subventions: 8

DATE LIMITE: le 22 juin 2002

JURÉS:

Cheryl L'Hirondelle	Dundurn
Cynthia Lickers	Toronto
Sheila Spence	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Aldin Foy	5 000 $
Karen Hutchinson	3 743 $
Art City	2 900 $
Summer Bear Dance Troupe	3 000 $
Shayla Ravenstone	2 999 $
Circle of Life Thunderbird House	2 750 $
Harlan Bruyere	2 999 $
Michael LLoyd	2 995 $

PROGRAMME D'AIDE À LA GESTION 15 000 $

Ce programme a été conçu pour favoriser la mise en place de relations de travail efficaces et responsables au sein du personnel cadre et des conseils d'administration dans le secteur professionnel des arts au Manitoba. Ce programme financera entièrement ou partiellement le coût des experts choisis pour aider les organismes artistiques professionnels à but non lucratif à améliorer leur fonctionnement, notamment en matière de gestion.

Demandes: 5 Montant demandé: 25 000 $ Subventions: 3

JURÉS:

Roberta Christianson	High Bluff
Trudy Schroeder	Winnipeg
Philip Hall	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

West End Cultural Centre	5 000 $
Manitoba Crafts Council	5 000 $
Eckhardt-Gramatté Music Competition	5 000 $

PROJET PILOTE - LIAISONS COMMUNAUTAIRES 70 872 $

Ce projet permet de verser des subventions à des projets particuliers donnant la possibilité à des artistes des régions rurales ou du Nord de travailler en partenariat avec des artistes professionnels. Les personnes et les organismes admissibles sont exclusivement les artistes professionnels en début de carrière et les organismes artistiques des communautés rurales ou du Nord.

Demandes: 37 Montant demandé: 370 082 $ Subventions: 9

DATE LIMITE: le 8 avril 2002 **25 500 $**

JURÉS:

Nina Crawford	Dauphin
Joan Seddon	Leaf Rapids
Myrelene Ranville	Pine Falls
Don McMaster	Rossendale
Pierre Guerin	Winnipeg
Kristen Pauch	Winnipeg
Vince Fontaine	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Rural Artist Mentoring Group	10 000 $
Jennifer Smirl	5 500 $
Catherine Orr	10 000 $

DATE LIMITE: le 1er novembre 2002 **45 372 $**

JURÉS:

Carol Greyeyes	Saskatoon
Sandra Sobkowich Wiebe	Stonewall
Debra Mosher	Winnipeg

RÉCIPIENDAIRES:

Gimli Art Club Inc.	6 982 $
Leaf Rapids National Exhibition Centre	7 240 $
Rural Artist Mentoring Group	3 237 $
Russell and District Recreation Commission	10 000 $
Viscount Cultural Council	8 100 $
Norway House Cree Nation Aboriginal Arts Collective	9 813 $

PROGRAMME "ARTS STABILIZATION" 200 000 $

Une subvention annuelle qui serait accordée en vertu d'un accord d'une durée de cinq ans entre la Province du Manitoba et le Arts Stabilization Manitoba Inc.

MENTIONS DE SOURCE

PAGE COUVERTURE: Faces Of The Amazon, Elizabeth Ann Smith
Collection de la Banque des oeuvres d'art du Conseil des arts du Manitoba

PAGE 1: Moonscape, Elizabeth Ann Smith
Collection de la Banque des oeuvres d'art du Conseil des arts du Manitoba

PAGE 5: Passage Through The Garden II, Christopher Finn
Collection de la Banque des oeuvres d'art du Conseil des arts du Manitoba

PAGE 6: Dr. Judith Flynn. Photographe: Alan D. McTavish

PAGE 7: Douglas Riske. Photographe: Alan D. McTavish

PAGE 9: La Traversée, Marcel Gosselin
Collection de la Banque des oeuvres d'art du Conseil des arts du Manitoba

PAGE 11: Sans titre, G.N. Louise Jonasson
Collection de la Banque des oeuvres d'art du Conseil des arts du Manitoba

PAGE 12: Wanda Koop. Photographe: William Eakin
Wanda Koop: 88 Recent Paintings. Photographe: William Eakin

Reva Stone.
Reva Stone: Carnevale 3.0 (2000-02) Interactive Robotic Sculpture

David Bergen.
See The Child, Jaquette. Conception de la jaquette: Susan Thomas

PAGE 13: Leslee Silverman. Photographe: The Winnipeg Sun
CanWest Global Performing Arts Centre

PAGE 17: The Legend of The Fish People, David Morrisseau
Collection de la Banque des oeuvres d'art du Conseil des arts du Manitoba

PAGE 19: See Whose Face It Wears, Sheila Spence
Collection de la Banque des oeuvres d'art du Conseil des arts du Manitoba

PAGE 21: It's A Jungle Out There II, Shirley Brown
Collection de la Banque des oeuvres d'art du Conseil des arts du Manitoba

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA
MANITOBA arts COUNCIL